

PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie en Normandie

P R I A C 2021 / 2025

**Décision relative à l'actualisation du PProgramme Interdépartemental d'ACcompagnement
(PRIAC) des handicaps et de la perte d'autonomie de Normandie 2021-2025**

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

Vu le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé, modifiée par la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment l'article 1 ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers, notamment les articles 1, 2 et 3 ;

Vu le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Normandie ;

Vu le Projet Régional de Santé arrêté le 10 juillet 2018 par la directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie à l'issue d'une procédure de consultation des instances de démocratie sanitaire et notamment des commissions départementales de la citoyenneté et de l'autonomie des cinq départements de la région Normandie ;

Vu l'ouverture de la période de consultation du PRIAC 2021/2025 pour une période réglementaire de deux mois à compter du 15 octobre 2021 ;

Vu les courriers de saisine adressés en date du 15 octobre 2021 aux présidents des Conseils Départementaux du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime pour recueillir leur avis ;

Vu l'avis favorable émis par la commission de coordination des politiques publiques médico-sociale réunie le 26 octobre 2021 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie suite à la réunion qui s'est tenue le 28 octobre 2021 ;

Vu l'avis favorable avec réserve émis par l'assemblée délibérante du Conseil Départemental du Calvados lors de sa séance du 13 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission permanente du Conseil Départemental de l'Eure lors de sa séance du 17 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable émis par l'Assemblée départementale du Conseil Départemental de la Manche lors de sa séance du 10 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable avec réserves émis par la commission permanente du Conseil Départemental de l'Orne lors de sa séance du 10 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable avec réserves émis par la commission permanente du Conseil Départemental de Seine-Maritime lors de sa séance du 13 décembre 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

L'actualisation 2021-2025 du Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) de Normandie est arrêtée.

ARTICLE 2 :

Le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de Normandie 2021-2025 est consultable et téléchargeable sur le site Internet de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

La version papier du programme est consultable au siège de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

ARTICLE 3 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

La directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région et des Préfectures de département.

A Caen, le **24 DEC. 2021**

Le Directeur Général

Thomas DEROCHE

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	6
1) Bilan du PRIAC - Exercice 2020	9
1.1) BILAN DES APPELS À CANDIDATURES, DES APPELS À PROJETS ET APPELS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE L'ANNÉE 2020	9
1.1.1) Amélioration du parcours des personnes âgées (1,19 M€)	9
1.1.2) Amélioration du parcours des personnes en situation de handicap (1,77 M€).....	9
1.1.3) Amélioration du parcours des personnes en situation de handicap et personnes âgées (565 K€)	10
1.1.4) Amélioration du parcours des personnes en difficultés spécifiques (198 K€)	10
1.2) LE BILAN DES INSTALLATIONS 2020	11
1.2.1) Bilan 2020 de la programmation en faveur des personnes âgées fragiles	11
1.2.2) Bilan 2020 de la programmation en faveur des personnes en situation de handicap (au titre du handicap rare, du CNH et de la stratégie pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 3ème et 4ème plan)	12
1.3) LE BILAN 2020 DES OPÉRATIONS D'ÉVOLUTION ET DE TRANSFORMATION DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE	13
2) Mesures de sécurisation financière dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID 19.....	16
2.1) FINANCEMENTS EXCEPTIONNELS DÉDIÉS AUX DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES ET AUX PERTES DE RECETTES D'HÉBERGEMENT GÉNÉRÉES PAR LA CRISE SANITAIRE POUR LE SECTEUR « PERSONNES ÂGÉES » POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2021	16
2.2) FINANCEMENTS EXCEPTIONNELS DÉDIÉS AUX DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES GÉNÉRÉES PAR LA CRISE SANITAIRE POUR LE SECTEUR « PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »	17
3) Intégration de mesures nouvelles et ajustement de la programmation	17
3.1) MESURES DANS LE CADRE DE LA FEUILLE DE ROUTE « GRAND ÂGE ET AUTONOMIE » ET DE LA STRATÉGIE « VIEILLIR EN BONNE SANTÉ »	17
3.1.1) Continuité du plan pluriannuel de mise en place des infirmières de nuit dans les EHPAD	17
3.1.2) Financements complémentaires dédiés à la prévention en EHPAD	18
3.1.3) Hébergement temporaire pour personnes âgées en sortie d'hospitalisation ou de services d'urgence hospitaliers.....	18

3.2) MESURES COMMUNES AUX CHAMPS PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	18
3.2.1) Déploiement de l'habitat inclusif en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.....	18
3.3) MESURES EN FAVEUR D'UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE DANS LA CONTINUITÉ DE LA DÉMARCHE « UNE RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS » - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.....	21
3.3.1 – La priorité renforcée au soutien à l'école inclusive pour les enfants en situation de handicap	21
3.3.2 – Le déploiement des communautés 360	23
3.3.3 – Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020/2022.....	24
3.4) DÉPLOIEMENT D'UN CENTRE RESSOURCE À LA VIE INTIME, AFFECTIVE, SEXUELLE ET DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.....	26
3.5) DÉLÉGATION DES FINANCEMENTS DÉDIÉS AU DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNÉ.....	27
4) Ajustement 2021-2025 de la planification inscrite au PRIAC 2020-2024.....	29
4.1) AJUSTEMENTS DE LA PROGRAMMATION CONCERNANT LE PARCOURS DE VIE ET DE SANTÉ DES PERSONNES ÂGÉES FRAGILES	29
4.2) AJUSTEMENTS DE LA PROGRAMMATION CONCERNANT LE PARCOURS DE VIE ET DE SANTÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	29
Annexes relatives à la programmation de l'offre 2021-2025.....	31

PREAMBULE

Ce Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie – PRIAC - 2021/2025 est élaboré dans un contexte de crise sanitaire lié à la gestion du COVID 19. Il s'attache d'une part, à appuyer les établissements médico-sociaux dans la gestion de crise et d'autre part à prolonger l'accompagnement des politiques inclusives pour adapter l'offre médico-sociale.

Les mesures exceptionnelles et non reproductibles allouées à l'Agence Régionale de Santé de Normandie dans le cadre de l'accompagnement de la gestion de crise font l'objet d'une présentation spécifique dans la partie littéraire du programme aux points 2.1 et 2.2.

Les orientations stratégiques nationales confortent la direction prise par l'ARS de Normandie aux côtés des Conseils Départementaux, de l'Education Nationale, des services déconcentrés de l'Etat, de l'AGEFIPH, du Conseil Régional et de Pôle Emploi. Elles réaffirment l'ambition inclusive dans les politiques publiques et la démarche « une réponse accompagnée pour tous » pour exercer une gouvernance partagée des politiques.

Ce PRIAC 2021/2025 a été élaboré en conformité avec les orientations stratégiques fixées par le Président de la République lors de la conférence nationale du handicap (CNH) du 11 février 2020 afin d'accélérer la transformation vers une société inclusive. Il met en œuvre la stratégie quinquennale d'évolution et de transformation de l'offre médico-sociale, la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement et la stratégie de prévention et de protection de l'enfance. Il porte les ambitions inscrites dans la loi pour une école de la confiance.

En 2021 se poursuit également la mise en œuvre de la stratégie « Agir pour les aidants », qui vise à amplifier le soutien aux proches aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap. La structuration et la diversification des solutions de répit feront l'objet d'une attention particulière, notamment pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en prenant appui en particulier sur les initiatives déployées durant la crise sanitaire.

S'agissant des personnes âgées, les engagements pris dans le cadre de la feuille de route « grand âge, autonomie », la stratégie « Vieillir en bonne santé » et la stratégie de développement de l'attractivité des métiers du Grand âge et de l'autonomie poursuivent les efforts engagés pour contribuer à améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie à domicile comme en établissement. Prévenir la perte d'autonomie à tous les âges et répondre au souhait de vieillir chez soi sont deux axes majeurs de ces politiques.

Au-delà de ces mesures, le Gouvernement poursuit ses travaux avec la création d'une cinquième branche dédiée au soutien de l'autonomie.

Ce PRIAC 2021/2025, outil de planification pluriannuelle de l'offre médico-sociale, tient compte également des priorités identifiées dans le projet régional de santé 2018/2023, dans les schémas départementaux et les feuilles de route « territoires 100 % inclusifs » de l'Eure et de la Manche., ainsi que des problématiques spécifiques des personnes en situation de handicap psychique et de leurs aidants mentionnées dans chaque projet territorial de santé mentale (PTSM).

~~~~~

Les mesures nouvelles déléguées à l'Agence Régionale de Santé de Normandie dans le cadre de la campagne budgétaire 2021 se déclinent de la façon suivante :

- Stratégie « **Agir pour les aidants** », qui vise à amplifier le soutien aux proches aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap :
  - o **646 K€** en 2021 et **862 K€** en 2022 pour le secteur personnes âgées,
  - o **211 K€** en 2021 et **37 K€** en 2022 pour les personnes en situation de handicap.
- Stratégie nationale pour **l'autisme au sein des troubles du neuro-développement** : 184 K€ pour étendre l'intervention des plateformes de coordination et d'orientation aux enfants de 7 à 12 ans.
- Mise en œuvre de la loi pour une école de la confiance : soutien à l'école inclusive :
  - o **961 K€** pour le déploiement de **places de SESSAD**,
  - o **1 M€** de mesures nouvelles en 2021 pour accompagner le financement des Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation - **EMAS**
- Augmentation des moyens fléchés pour la structuration des **communautés 360 (245 K€)** et apport de moyens pour **soutenir** le déploiement de postes d'assistants à projets et parcours de vie **(201 K€)**. Un financement de **570 K€** vient compléter ces mesures pour **anticiper et prévenir les ruptures de parcours**.
- La **stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020/2022** : **1 763 K€** alloués en vue du déploiement de dispositifs d'interventions souples et adaptés en faveur des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance, dans le cadre de la contractualisation avec les Conseils départementaux du Calvados (443 K€), de la Manche (508 K€) et de la Seine-Maritime (812 K€). Cette répartition est définie par le niveau national et fait suite à deux appels à proposition lancés en 2019 et 2020 par le Secrétaire d'Etat Adrien Taquet auprès des conseils départementaux.
- A l'issue de travaux menés entre l'EPNAK, le ministère et la CNSA, une enveloppe de 242 K€ est déléguée en 2021 à l'ARS de Normandie pour renforcer le financement de cet organisme gestionnaire. L'EPNAK a proposé à l'ARS de redéployer ces crédits ainsi que les 250 K€ alloués en 2020 pour créer une nouvelle offre de SESSAD TSA et venir renforcer l'offre de répit sur le territoire de la métropole de Rouen.

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID 19 et en lien avec le Ségur de la santé, des mesures salariales pérennes sont également allouées pour permettre de financer le complément de traitement indiciaire (CTI) des personnels non médicaux des EHPAD. Ce CTI se traduit par une augmentation de 183 € net par mois pour les personnels non médicaux exerçant au sein des EHPAD publics relevant de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique territoriale.

Une transposition dans les accords collectifs/conventionnels ou à défaut dans les décisions unilatérales de l'employeur pour les EHPAD privés à but non lucratif et commerciaux est venue étendre cette mesure pour les professionnels de ces établissements.

Ces mesures sont financées par des financements complémentaires du forfait global relatif aux soins quelle que soit la section tarifaire de rattachement de ces personnels non médicaux. Les mesures nouvelles allouées à la Normandie dans ce cadre au titre d'une extension en année pleine, s'élèvent à 82,559 M€ répartis en trois sous-enveloppes pour tenir compte du statut juridique des EHPAD. Ces crédits 2021 s'ajoutent aux crédits pérennes de fin 2020 (19.799M€) pour couvrir le CTI sur une année pleine.

~~~~~

A la suite des premières négociations conduites par la mission de Michel LAFORCADE relative aux revalorisations salariales des métiers du secteur social et médico-social le CTI a été étendu :

- Dans le cadre du protocole d'accord signé le 11 février 2021, aux personnels non médicaux des ESSMS rattachés à un établissement public de santé ou à un EHPAD relevant de la fonction publique hospitalière à compter du 1er juin 2021. Pour 2021, à titre transitoire et dans l'attente d'une disposition dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, un projet de décret en cours instaure une prime temporaire de revalorisation équivalent au CTI de 183 € nets mensuels applicables aux rémunérations versées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 pour ces personnels.
- Dans le cadre du protocole d'accord du 28 mai 2021, aux personnels soignants, AMP, AVS et AES salariés d'ESMS de la FPH « non rattachés » ou de la FPT à compter du 1er octobre 2021.
- Dans le cadre d'un accord de méthode du 28 mai 2021, aux personnels soignants, AMP, AVS et AES salariés d'ESMS du secteur privé associatif ou commercial à compter du 1er novembre 2021 (cette revalorisation était prévue initialement à partir du 1er janvier 2022). Les SSIAD de statut privé rattachés à la convention de la branche à domicile bénéficient également de revalorisations spécifiques à compter du 1er octobre 2021.

Enfin, les accords du Ségur de la Santé prévoient également une revalorisation des carrières des soignants paramédicaux exerçant notamment au sein des ESMS pour personnes âgées et personnes en situation de handicap de la fonction publique hospitalière, la revalorisation des grilles indiciaires devant entrer en vigueur au 1^{er} octobre 2021 (prévu dans le cadre d'une seconde phase de campagne budgétaire).

1) Bilan du PRIAC - Exercice 2020

1.1) BILAN DES APPELS A CANDIDATURES, DES APPELS A PROJETS ET APPELS A MANIFESTATION D'INTERET DE L'ANNEE 2020

La dynamique des appels à projets, des appels à candidatures et à manifestation d'intérêt en partenariat avec les Départements s'est poursuivie en 2020. En cohérence avec les orientations nationales et les priorités du PRS et des schémas départementaux mises en œuvre dans le PRIAC, **4 appels à projets, 15 appels à candidatures et 2 appels à manifestation d'intérêt ont ainsi été lancés.**

1.1.1) Amélioration du parcours des personnes âgées (1,19 M€)

Onze appels à candidatures pour un montant de 1 186 863 euros :

- Mise en œuvre du PMND :
 - o Cinq appels à candidatures (un par département pour la mise en œuvre d'actions de formation, soutien, information et sensibilisation en faveur des aidants de personnes présentant une maladie-neurodégénérative (*crédits accompagnement des aidants -mesure 50 du plan maladies neuro-dégénératives - au titre de la section IV du budget de la CNSA*) (**90 019 €**).
- Financement au titre du fond d'intervention régional (FIR)
 - o Un appel à candidatures en vue du développement de 5 places d'hébergement temporaire pour personnes âgées en perte d'autonomie en sortie d'hospitalisation sur le département de la Seine Maritime (**infructueux** : aucune candidature reçue).
 - o Un appel à candidatures qualité de vie au travail (**575 028 €** sur le champ PA dont 103 402 € sur le FIR et le reste sur les crédits de campagne budgétaire).
- Prévention de la dépendance :
 - o Un appel à candidatures au titre des actions santé bucco-dentaire : **159 042 €** dont 99 042 € au titre de l'AAP conjoint conférences des financeurs et 60 000 € pour l'unité mobile dentaire d'Argentan.
 - o Un appel à candidatures au titre de la santé du pied, facteur de la prévention des chutes (**85 514 €**).
 - o Un appel à candidatures pour la promotion de l'activité physique et sportive adaptée (**117 260 €**).
 - o Un appel à candidatures pour la création d'un dispositif expérimental d'astreinte infirmière de nuit (**160 000€ pour 6 mois de fonctionnement**).

1.1.2) Amélioration du parcours des personnes en situation de handicap (1,77 M€)

Trois appels à projets, six appels à candidatures et deux appels à manifestation d'intérêt pour un montant de 1 768 551 €.

- Evolution de l'offre :
 - o Un appel à candidatures en vue de la création d'une unité d'enseignement élémentaire pour enfants avec TSA (UEEA) de 7 à 10 places (montée en charge progressive) dans la Manche à la rentrée 2020 (AAJD – **140 K€** en mesures nouvelles).
 - o Un appel à candidatures en vue de la création d'une unité d'enseignement en maternelle pour enfants avec TSA (UEMA) de 7 places en Seine-Maritime à la rentrée 2020 (APEI Dieppe – **280 K€**).
 - o Un appel à candidatures en vue de la création d'une unité d'enseignement élémentaire pour enfants avec TSA (UEEA) de 10 places sur l'agglomération de Caen à la rentrée 2021 (APAEI – **140 K€**).
 - o Un appel à candidatures en vue de la création d'une unité d'enseignement en maternelle pour enfants avec TSA (UEMA) de 7 places dans l'Eure à Louviers à la rentrée 2021 (ADAEI 27 – **280 K€**).

A noter également un appel à candidatures lancé début 2021 pour la création par redéploiement de moyens d'une unité d'enseignement en maternelle pour enfants avec TSA (UEMA) de 7 places dans l'Orne en 2021 (UGECAM – 280K€ par redéploiement - opération qui figurera au bilan du PRIAC 2022).

- Un appel à projets pour la création de 10 places de SAMSAH pour personnes en situation de handicap psychique et de 12 places de SAMSAH TSA dans le département du Calvados (**infructueux** : deux candidatures rejetées en amont de la commission car non conformes au cahier des charges).
- Un appel à projets en vue de la création de 17 places de SAMSAH pour personnes avec troubles de l'autisme dans le département de la Manche (LADAPT - dotation soins 296.976 €, dotation CD 79.900 €, soit un total de **377 K€**).
- Un appel à manifestation d'intérêt en vue de la création d'une plateforme de coordination et d'orientation pour enfants de 0 à 6 ans présentant des troubles du neuro-développement dans le département du Calvados (**147.670 €** DAF psy ou ONDAM MS) – Association Gaston Mialaret.
- Un appel à manifestation d'intérêt en vue de la création d'une plateforme de coordination et d'orientation pour enfants de 0 à 6 ans présentant des troubles du neuro-développement dans le département de la Manche (**104.670 €** DAF psy ou ONDAM MS) – association PEP Saint Lô.
- Financement au titre du fond d'intervention régional (FIR)
 - Un appel à candidatures en vue de la création de deux groupes d'entraide mutuelle pour personnes avec troubles du spectre de l'autisme en Normandie (deux dossiers retenus : Autisme Basse Normandie à Caen et Asperger Family/Ligue Havraise au Havre – **2 x 78 K€**).
 - Un appel à candidatures qualité de vie au travail (**46 211 €** sur le champ PH).

Accès aux soins :

- Un appel à projets en vue de la création d'un dispositif de consultations dédiées pour les personnes en situation de handicap sur le territoire de l'Orne et renforcement des dispositifs existants sur les territoires d'Avranches et Caen en vue de conforter l'activité et développer de nouveaux créneaux de consultation (deux dossiers déposés et retenus : extension de l'activité Handi consult' CH Avranches/Granville afin d'organiser des soins dentaires conservatoires sous sédation ou sous anesthésie générale **65 000 €** et extension du dispositif de la clinique Miséricorde pour une consultation de soins non programmés de médecine pour **32 000 €**).

1.1.3) Amélioration du parcours des personnes en situation de handicap et personnes âgées (565 K€)

- Développement de projets d'habitat inclusif dans le cadre de la loi ELAN (conférences des financeurs et de la perte d'autonomie/FIR).
 - Cinq appels à candidatures (un par département) relatifs à l'attribution de forfaits « habitat inclusif » conformément aux dispositions de la loi « Elan » du 23 novembre 2018 dans les secteurs du handicap et de la prévention de la perte d'autonomie (11 dossiers retenus suite à cet appel à candidatures pour un financement de **565 000 €**).

1.1.4) Amélioration du parcours des personnes en difficultés spécifiques (198 K€)

Un appel à projets d'un montant de **198 198 €** en année pleine pour la création de six places d'appartement de coordination thérapeutique (ACT) implantées sur le territoire Sud Manche, ville Avranches et communes limitrophes (ADSEAM)

1.2) LE BILAN DES INSTALLATIONS 2020

1.2.1) Bilan 2020 de la programmation en faveur des personnes âgées fragiles

					2020	
					Installation/CP	
	C/E	Territoire	PI.	montant	Places	Montant
PROJET INNOVANT et OFFRE ALTERNATIVE DE REPIT						100 000 €
<i>Calvados</i>						<i>100 000 €</i>
		Dispositif innovant/plateforme ressource EHPAD Livarot	C		121 000 € dont 21 000 € en redéploiement	100 000 €
PASA					14	65 000 €
<i>Calvados</i>					<i>14</i>	<i>65 000 €</i>
		EHPAD CH Bayeux - Port en Bessin	C		14	65 000 €
HEBERGEMENT TEMPORAIRE						22 854 €
<i>Calvados</i>						<i>22 854 €</i>
		EHPAD EPMS Orbec		2	22 854 €	22 854 €
TOTAL NORMANDIE						187 854 €

Nb : Le dispositif innovant EHPAD Livarot a été installé au 1^{er} janvier 2019 mais ne figurait pas au bilan du précédent PRIAC

1.2.2) Bilan 2020 de la programmation en faveur des personnes en situation de handicap (au titre du handicap rare, du CNH et de la stratégie pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 3ème et 4ème plan)

					2020	
					Installation/CP	
	C/E	Déficience	PI.	Montant	Places	Montant
ENFANTS					24	1 523 984 €
<i>Eure</i>						278 170 €
Dispositif d'autorégulation Asso Marie Hélène	C	TSA/TND		140 000 €		140 000 €
Renfort UEEA La Musse	E	TSA		40 000 €		40 000 €
Plateforme de coordination et d'orientation 76/27-CAMSP du CHU	E	TND		98 170 € crédits médico-sociaux financés à hauteur de 48 171 € + 49 981 € repris sur Orne)		98 170 €
<i>Manche</i>					10	140 000 €
UEEA SESSAD AAJD	C	TSA	10	140 000 €	10	140 000 €
<i>Orne</i>						42 602 €
Intervention précoce CAMSP Normandie Génération	C	TSA		42 602 €		42 602 €
<i>Seine-Maritime</i>					14	1 063 212 €
Ecole Conductive CEC 76/ARRED	E	POLY		108 000 €		108 000 €
Unité éducative et thérapeutique IDEFHI	C	PSY	12	500 000 €	7	288 545 €
Plateforme de coordination et d'orientation 76/27-CAMSP du CHU	E	TND		309 174 € (Dont 212 507 € crédits médico-sociaux délégués en 2019) Reste 96 667 € à financer dont 85 053 € délégués en 2020 + 1 048€ repris sur orne). Reliquat à financer de 10 586 €		96 667 €
EPNAK	E	TSA		250 000 €		250 000 €
Renfort UEEA APAJH Dieppe	E	TSA		40 000 €		40 000 €
UEMA APEI Dieppe	C	TSA	21	840 000 € (dont 100 000 € redéploiement)	7	280 000 €
ADULTES					15	390 385 €
<i>Manche</i>					1	30 000 €
AJ MAS ACAIS	E	POLY	1	30 000 €	1	30 000 €
				redéploiement 25000 €		
<i>Seine-Maritime</i>					14	360 385 €
SAMSAH IDEFHI Canteleu	C	TSA	14	122 500 €	4	71 239 €
SAMSAH APAJH	C	TSA		122 500 €	4	70 000 €
SAMSAH APF	E	PSY	9	145 719 €	6	97 146 €
Offre de répit AMER	E			304 822 €		122 822 €
TOTAL NORMANDIE					38	1 914 369 €

1.3) LE BILAN 2020 DES OPERATIONS D'EVOLUTION ET DE TRANSFORMATION DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE

Les travaux menés en matière d'évolution et d'adaptation de l'offre médico-sociale sont conformes aux orientations nationales et aux enjeux du PRS Normand à savoir :

- Organiser le repérage précoce des fragilités, l'accès au diagnostic, développer les interventions précoces pour les personnes âgées et handicapées,
- Développer des réponses inclusives pour les personnes handicapées, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées,
- Renforcer les accompagnements en établissement et à domicile pour les personnes en ayant le plus besoin,
- Reconnaître l'expertise d'usage des personnes et de leur famille et soutenir les aidants,
- L'amélioration de l'accès à la santé avec notamment le développement d'offre de soins.

Ils visent à mieux répondre aux besoins et attentes des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, développer des accompagnements inclusifs, agir sur les ruptures de parcours identifiées et surtout les prévenir.

Cela engage en outre de définir de nouvelles modalités d'accompagnement, de nouveaux modes d'organisation dans une logique de co-décision et de co-construction des parcours. De manière opérationnelle, les opérations d'évolution et/ou d'adaptation de l'offre se sont concrétisées dans les appels à projets et suite aux négociations engagées dans les CPOM.

Le PRIAC est également un outil qui met en perspective l'intégralité du travail réalisé par les acteurs, gestionnaires et institutions, en matière d'évolution et de transformation de l'offre médico-sociale hors mesures nouvelles. Pour l'exercice 2020 et compte tenu de l'arrêt des négociations de CPOM dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, l'ensemble des opérations recensées en Normandie a fait l'objet d'une information écrite des membres de la CISAAP régionale.

➤ **Parcours de vie et de santé des personnes âgées fragiles**

Les opérations de transformation et ou d'adaptation de l'offre en faveur des personnes âgées décidées au cours de l'année 2020 ont eu pour ambition de favoriser la prise en charge de personnes handicapées au sein des EHPAD et de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées et au soutien des aidants.

Calvados :

- EHPAD CH Pont l'Evêque : suite à la reconstruction et au regroupement sur un site unique à Pont l'Evêque des ex-sites de Pont l'Evêque et Saint Hymer : évolution de la structure en vue de favoriser l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.

Orne :

- EHPAD Audelin Lejeune : évolution de la structure en vue de favoriser l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.

A noter la labellisation, suite à une procédure d'AAC organisée fin 2019, de places d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation (HTSH) pour personnes âgées en perte d'autonomie par transformation de places d'hébergement temporaire classique en EHPAD voire par la transformation de places d'AJ ou HP pour les EHPAD ne disposant pas de places d'HT.

La labellisation de ces places a concerné les établissements suivants dans les départements du Calvados, de la Manche et de la Seine-Maritime :

- CHI Elbeuf/Louviers/Val de Reuil (3 places à l'EHPAD d'Elbeuf et 2 places à l'EHPAD du Neubourg).
- CH Avranches/Granville :
 - o 1 place sur chacun des EHPAD de Saint James, Saint Hilaire du Harcouët, Mortain, Villedieu les Poêles et Saint Senier de Beuvron
- Résidence Anais de Groucy à Periers : 5 places
- CH Lisieux :
 - o 1 place sur chacun des EHPAD du Balcon du pays d'auge, Saint Joseph de Livarot et Marie du Merle à Orbec
 - o 2 places sur l'EHPAD Mont Joly de Trouville sur Mer

➤ **Parcours de vie et de santé des personnes en situation de handicap**

Les opérations recensées au sein des établissements et services prenant en charge des personnes en situation de handicap sont :

Calvados :

- APAEI Pays d'Auge et Falaise : transformation de 4 places de foyer d'hébergement en 2 places de foyer de vie et 2 places de service d'accompagnement et de suivi en logement autonome (SASLA).

Eure :

- Association Moulin Vert / IME Etrépagny : création d'une unité d'enseignement externalisée (UEE) collège Picasso à Gisors.

Manche :

- AGAPEI / dispositif inclusif Henri Wallon : passage en autorisation mode parcours intégrant les capacités de l'IME, du SESSAD et du centre d'accueil familial spécialisé (CAFS) (116 places globalisées).
- ADSEAM / IME Mortain : création d'une UEE collège Robert de Mortain.
- ADSEAM / MAS Saint Hilaire du Harcouët : passage en autorisation mode parcours pour permettre tous modes d'accueil et d'accompagnement (globalisation places d'hébergement permanent et d'accueil de jour).
- CAS Saint James / MAS Saint James : reconstruction et restructuration de la MAS avec transformation d'une place d'hébergement permanent en hébergement temporaire.

Seine-Maritime :

- ARRED / IME envol saint jean : passage en autorisation mode parcours (globalisation des places d'IME et de SESSAD).
- IDEFHI :
 - o Regroupement du SESSAD rattaché à l'IME du Chant du loup et du SESSAD rattaché au Centre François Truffaut en un SESSAD unique de 35 places pour déficients intellectuels ou présentant des troubles neuro-développementaux (TND),
 - o Création d'une unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) portée par l'IME du chant du loup (Petit Quevilly)
 - o Poursuite de la transformation de places d'internat au profit d'une offre plus inclusive (unité hors les murs, UEE, SESSAD TND et UEMA),

- Redéploiement des moyens du Service d'Enseignement et d'Education pour jeunes sourds (SEESJS) du fait de la diminution constante de l'activité et réorientation des jeunes sur d'autres ESMS du territoire qui correspondent plus au choix de proximité des familles,
 - Elargissement des missions du pôle ressources autisme de l'IDEFHI (développement de réponses en terme de diagnostic TSA),
 - Création d'une UEE collège à Deville les Rouen (IME chant du loup),
 - Création d'une UEE école à Bois-Guillaume (ITEP Vallée de Seine).
- Etablissement Skinner ONM – Yerville: Evolution de l'autorisation de l'établissement expérimental (18 places accueil de jour) vers le mode parcours (15 places d'accueil de jour et 11 places de SESSAD).
- APEI DIEPPE / IME château blanc :
 - Délocalisation de la section polyhandicap à Saint Nicolas d'Aliermont à proximité des locaux FAM/MAS de l'APEI pour favoriser le recours au plateau technique de ces établissements,
 - Création d'une UEE collège à Offranville.
- Le Pré de la Bataille :
 - Création d'une UEE Lycée en septembre 2020,
 - Ouverture de la plateforme de préparation à l'inclusion (originellement pour les 16-25 ans) aux plus de 25 ans pour travailler (notamment pour le dispositif emploi accompagné) avec les personnes très éloignées de tout projet professionnel,
 - Transformation de l'ESAT de Saint Etienne du Rouvray en vue de créer un espace de coworking. Ce nouvel outil vise à fluidifier les relations entre le secteur protégé et entreprises. Il a la particularité de demander pour seule contribution aux coworkers adhérents un engagement ferme de favoriser l'insertion professionnelle en milieu ordinaire de personnes handicapées, en proposant des mises en situation de travail, des stages et des contrats de travail quand c'est possible.
- AARPB la Brèche :
 - Transformation du foyer d'hébergement en établissement d'accueil non médicalisé pour personnes en situation de handicap (EANM): organisation d'un accompagnement en journée pour 6 adultes handicapés nécessitant un accompagnement type foyer de vie au sein du foyer d'hébergement.
- APAPSH Gournay en Bray
 - Transformation de places d'accueil de jour au foyer James Demorsy et création d'une place d'internat correspondant plus au besoin compte tenu de l'environnement rural de la structure.
- L'ESSOR
 - Transformation du foyer d'hébergement en établissement d'accueil non médicalisé pour personnes en situation de handicap (EANM): organisation d'un accompagnement en journée pour 6 adultes handicapés nécessitant un accompagnement type foyer de vie au sein du foyer d'hébergement.

2) Mesures de sécurisation financière dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID 19

L'épidémie de la Covid-19 a continué à impacter en 2021 les établissements et services pour personnes âgées et personnes en situation de handicap qui se sont mobilisés sans relâche pour limiter les conséquences de la crise sur les personnes et continuer à les accompagner dans de bonnes conditions.

Le principe du maintien des financements des ESMS pendant la période de l'état d'urgence sanitaire a été prorogé, en cas de réduction d'activité ou de fermeture liée à la crise. Ces mesures ont permis aux ESMS de continuer à rémunérer leurs personnels afin que ces derniers restent mobilisés, soit en accompagnant les personnes à domicile, soit en venant renforcer les équipes des ESMS les plus en difficulté, notamment par des mises à disposition gratuites. Néanmoins, il a pu arriver que certains ESMS placent leur personnel en chômage partiel, en justifiant de leur sous-activité et sous réserve d'absence de double financement.

Par ailleurs, des financements exceptionnels sont prévus en 2021 pour permettre le remboursement des franchises applicables à la réalisation de tests de dépistage réalisés en 2020 et 2021 par les professionnels des ESMS financés ou cofinancés par l'assurance maladie du secteur « personnes âgées » (EHPAD, SSIAD) et du secteur « personnes en situation de handicap ». Ces crédits permettent de compenser à hauteur de 50€ la participation de tous les professionnels de ces établissements aux dépistages itératifs en 2020 et 2021, déduction faite le cas échéant des franchises éventuellement déjà remboursées. Les financements ciblés à ce titre s'élèvent à **643 K€** pour le secteur des personnes en situation de handicap et **1 061 K€** pour le secteur des personnes âgées.

2.1) FINANCEMENTS EXCEPTIONNELS DEDIES AUX DEPENSES SUPPLEMENTAIRES ET AUX PERTES DE RECETTES D'HEBERGEMENT GENEREES PAR LA CRISE SANITAIRE POUR LE SECTEUR « PERSONNES AGEES » POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2021

Au-delà du maintien des financements pendant la période de crise sanitaire, un soutien financier complémentaire au titre des trois premiers mois de 2021 est apporté aux ESMS du secteur personnes âgées qui restent confrontés à des surcoûts et une baisse de leurs recettes d'hébergement générés par la crise sanitaire.

Dans ce cadre une enveloppe de crédits non reconductibles (CNR) nationaux de 295 M€ est déléguée pour compenser ces impacts financiers sur la période du 1er janvier au 31 mars 2021. A titre indicatif, cette enveloppe est composée de deux sous-enveloppes (fongibles) : l'une de 141 M€ pour compenser ces surcoûts (notamment au renfort de personnels, et à l'achat de matériels de protection individuelle dont masques) ; l'autre de 154 M€ pour compenser les pertes de recettes d'hébergement. Ces crédits ont été renforcés en seconde phase de campagne de 50M€ pour les surcoûts COVID et de 107M€ pour les pertes de recettes d'hébergement.

Au total pour la Normandie, ces crédits non reconductibles s'élèvent respectivement à **10.02 M€** et **11,944M€**.

2.2) FINANCEMENTS EXCEPTIONNELS DEDIES AUX DEPENSES SUPPLEMENTAIRES GENEREES PAR LA CRISE SANITAIRE POUR LE SECTEUR « PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ».

L'ensemble des ESAT a bénéficié en 2020 d'un soutien financier au travers de trois mécanismes :

- le maintien des dotations globales de financement même en cas de fermeture ou de sous-activité liée à la crise sanitaire ;
- la prise en charge par l'Etat de l'intégralité de la rémunération des travailleurs handicapés (aide au poste majorée de la part incombant normalement à l'établissement), sur sept mois ;
- la compensation des surcoûts d'exploitation liés à la crise sanitaire.

Certains ESAT ont cependant connu des difficultés plus importantes du fait notamment de la nature de leurs activités économiques. En conséquence, en complément des aides mentionnées ci-dessus, un accompagnement financier spécifique de l'Etat a été décidé en 2021 pour ces derniers. L'objectif de cette aide est d'assurer la protection de la situation des travailleurs handicapés accueillis dans ces établissements. Elle est conjoncturelle et répond uniquement aux difficultés rencontrées sur l'année 2020, elle n'a pas vocation à compenser les conséquences de la crise en 2021. Elle s'inscrit également dans le cadre de travaux nationaux actuellement menés sur la stratégie d'accompagnement de la modernisation et de la mutation des ESAT.

L'accompagnement à titre exceptionnel des ESAT est envisagé sur mobilisation des marges régionales et au regard des conditions d'éligibilité cumulatives ci-après :

- ESAT dont l'activité économique principale est particulièrement impactée par la crise et qui ne bénéficient pas d'un soutien de leur organisme gestionnaire qui pourrait compenser les pertes de chiffre d'affaire par d'autres activités ou par la mobilisation de sa propre trésorerie ;
- ESAT en grande difficulté dont les difficultés s'inscrivent dans la durée ;
- ESAT présentant en 2020 un résultat consolidé déficitaire du fait des conséquences économiques de la crise sanitaire.

3) Intégration de mesures nouvelles et ajustement de la programmation

3.1) MESURES DANS LE CADRE DE LA FEUILLE DE ROUTE « GRAND ÂGE ET AUTONOMIE » ET DE LA STRATEGIE « VIEILLIR EN BONNE SANTE »

Une stratégie ambitieuse est portée par le Gouvernement avec la création d'une cinquième branche dédiée au soutien de l'autonomie. La loi organique et la loi du 7 août 2020 relatives à la dette sociale et à l'autonomie ont posé les bases d'une nouvelle branche de sécurité sociale couvrant le risque de la perte d'autonomie. Parallèlement, le Gouvernement poursuit ses travaux participant à la refonte des politiques d'accompagnement et de prise en charge de la perte d'autonomie et au renforcement des solidarités intergénérationnelles.

La campagne budgétaire 2021 pour le secteur des personnes âgées se caractérise par plusieurs mesures dont :

3.1.1) Continuité du plan pluriannuel de mise en place des infirmières de nuit dans les EHPAD

Dans la continuité du plan pluriannuel de mise en place d'astreintes d'infirmières de nuit dans les EHPAD initié en 2018 et poursuivi en 2019 en s'inscrivant dans un volet de la LFSS pour 2019 spécifique à la prise en compte des besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, une troisième et dernière tranche de 16 M€ a été allouée en 2020 dans le cadre des financements complémentaires, faisant suite aux deux précédentes tranches de 10 M€. Ces financements ont été répartis sur la base d'une astreinte pour cinq EHPAD.

Pour 2021, cette enveloppe a été augmentée de 7,8 M€ au titre de la mesure 28 du Ségur de la santé. Ces financements ont vocation à pérenniser les dispositifs expérimentaux existants et/ou à en mettre en place de nouveaux. Pour la Normandie, ce financement s'élève à 397 K€ qui pourront être alloués

selon les spécificités des territoires, en adaptant les modalités de mise en œuvre concrètes notamment en mobilisant, par exemple, des SSIAD pour le porter.

3.1.2) Financements complémentaires dédiés à la prévention en EHPAD

En 2021, comme les deux années passées, une enveloppe de 30 M€ est ciblée dans la base reconductible des établissements pour la prévention en EHPAD. Ces financements seront prioritairement fléchés vers des actions ciblées sur l'activité physique adaptée, la santé buccodentaire, la prise en charge des troubles psycho-comportementaux et de la dépression, la prévention de la dénutrition, la prévention de l'iatrogénie médicamenteuse et le risque de chute. Ces actions, en priorité collectives, devront entrer en cohérence avec les financements alloués dans le cadre des conférences des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie. Pour la Normandie, cette enveloppe dédiée en base reconductible devrait représenter, à l'instar des financements déployés en 2020, environ 1,7 M€.

3.1.3) Hébergement temporaire pour personnes âgées en sortie d'hospitalisation ou de services d'urgence hospitaliers.

Le dispositif d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation lancé en 2019, qui consiste à proposer aux personnes âgées en perte d'autonomie sortant des urgences ou d'hospitalisation un hébergement temporaire d'une durée maximale de trente jours financé dans le cadre du FIR, est à nouveau prolongé en 2021. Il s'agit de mieux préparer le retour à domicile de la personne tout en la maintenant dans un cadre sécurisé avec la présence de soignants ou organiser son orientation vers une nouvelle structure d'accueil.

Pour ces places d'hébergement temporaire, l'Assurance maladie prend en charge une partie du forfait dépendance et du tarif hébergement du séjour d'hébergement temporaire. Ce financement supplémentaire a pour but de ramener le reste à charge journalier pour le résident à un niveau équivalent au montant du forfait journalier hospitalier, soit 20 € par jour en 2020 contre environ 70 € en moyenne. La compensation de l'ordre de 50 € vise, notamment, à rendre l'offre d'hébergement temporaire plus accessible, faciliter et sécuriser les sorties d'hospitalisation pour les personnes âgées en perte d'autonomie, en limitant les durées moyennes de séjour à l'hôpital et en évitant de nouvelles hospitalisations.

Le déploiement des places d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation va se poursuivre en 2021.

3.2) MESURES COMMUNES AUX CHAMPS PERSONNES AGEES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

3.2.1) Déploiement de l'habitat inclusif en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Le soutien aux dispositifs d'habitat inclusif constitue un enjeu fort du développement de la société inclusive, au cœur des politiques à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Afin de permettre un développement homogène de l'habitat inclusif pendant la période d'expérimentation de l'aide à la vie partagée, dite « mesure starter » par les conseils départementaux, une concertation sera organisée entre l'ARS et les conseils départementaux pour :

- Faire un point de situation sur l'engagement du département dans l'aide à la vie partagée, un état des lieux du déploiement des projets d'habitats inclusifs, du niveau d'engagement sur le forfait habitat inclusif sur chaque département et des démarches en cours,
- Co-construire une programmation partagée afin de poursuivre le déploiement de cette offre, en articulation avec les acteurs du territoire.

Pour l'année 2021, les crédits délégués aux ARS au titre du forfait habitat inclusif dans le cadre du FIR sont de 25 M€ et représentent pour la Normandie 1 257 K€. Ainsi, ces crédits doivent permettre de continuer à soutenir les habitats inclusifs sélectionnés et conventionnés dans le cadre des précédents appels à candidatures dans la perspective que le relais soit pris par les départements pour l'aide à la vie partagée en fin de période transitoire. Les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime s'engagent dans la démarche dès 2021 (courriers de leur Président à la CNSA des 7 mai 2021 (Seine-Maritime) et 18 juin 2021 (Eure)). Le département du Calvados s'engage par ailleurs pour 2022 (courrier à la CNSA du 8 juillet 2021).

3.2.2) La stratégie de mobilisation et de soutien 2020/2022 « Agir pour les aidants » en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Avec la stratégie « Agir pour les aidants », lancée par le Premier ministre le 23 octobre 2019, le Gouvernement a souhaité accélérer le développement de solutions de répit, parmi lesquelles l'accueil temporaire sous toutes ses formes. La nécessité de développer, diversifier et renforcer ces solutions a également été exacerbée par la crise sanitaire, à plus forte raison lors des périodes de confinement qui ont provoqué des situations d'épuisement chez les proches aidants.

Il s'agit ainsi d'accompagner le développement de réponses inclusives pour les personnes en situation de handicap et le maintien à domicile des personnes âgées.

Le renforcement des offres de répit doit permettre de diversifier les réponses mobilisables pour les personnes en situation de perte d'autonomie tout en proposant des solutions de soutien à leurs aidants.

Dans le prolongement des financements alloués en 2020, des mesures nouvelles sont déléguées pour 2021 et 2022. Le montant total est de 35M€, dont 28M€ sur le champ PA et 7 M€ sur le champ PH. Pour la Normandie, ces financements représentent :

- **646 K€** en 2021 et **862 K€** en 2022 pour le secteur personnes âgées,
- **211 K€** en 2021 et **37 K€** en 2022 pour les personnes en situation de handicap.

L'actualisation du PRIAC 2021/2025 est faite en cohérence avec la note d'information du 19 mars 2021 relative au cadre national d'orientation sur les solutions de répit dont l'accueil temporaire. Celle-ci fixe les 4 grandes orientations suivantes :

- Affirmer et renforcer le rôle des plateformes de répit comme pilier de l'offre de répit ;
- Consolider et positionner l'accueil temporaire comme un dispositif de soutien au domicile dans le cadre d'un projet spécifique ;
- Déployer des solutions de répit à domicile souples et modulaires, notamment pour les personnes avec autisme ;
- Mobiliser les séjours de vacances dans le droit commun, via le développement de coopération avec le secteur du tourisme et l'appui des ressources existantes des ESMS pour soutenir et accompagner les personnes dans l'accès à l'offre de loisirs et de vacances.

Enfin, cet outillage juridique est complété par l'instruction du 14 mai 2021 relative à la révision du cahier des charges des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) pour les personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap qui servira d'appui pour le déploiement de nouvelles PFR ou de l'évolution de celles existantes, en fonction des besoins et des spécificités des territoires.

3.2.3) Déploiement d'une « offre intermédiaire de prise en charge des soins infirmiers par la création de « SSIAD renforcés »

Une mesure nouvelle « SSIAD renforcés » a été ciblée sur les crédits FIR. Elle a pour objectif de soutenir le développement d'une « offre intermédiaire » de prise en charge des soins infirmiers pour les personnes dont la dépendance augmente et dont la prise en charge par le SSIAD classique se révèle insuffisante mais qui ne nécessite pas une intervention HAD. Ce dispositif pourra permettre l'intervention des SSIAD pour des soins plus importants et des passages au domicile plus réguliers ; il pourra permettre également d'étendre les horaires d'intervention des SSIAD les week-ends, le soir ou la nuit et de faciliter les sorties d'hospitalisation et le retour à domicile.

Cette mesure initiée en 2020 dans 10 ARS est étendue à l'ensemble des régions. L'ARS Normandie dispose en 2021 de 240 000 € en année pleine pour créer 10 places de SSIAD renforcés.

3.2.4) Mesures en faveur de la mise en œuvre de démarches « qualité de vie au travail » dans les ESMS

En décembre 2016, le ministère des Solidarités et de la Santé a initié la **stratégie nationale d'amélioration de la QVT de l'ensemble des professionnels de santé** « Prendre soin de ceux qui nous soignent ». Elle cible les professionnels médicaux et non-médicaux exerçant en établissement sanitaires et médico-sociaux et identifie deux priorités :

- Améliorer l'environnement et les conditions de travail des professionnels au quotidien ;
- Accompagner les professionnels au changement et améliorer la détection des risques psychosociaux.

Sur le secteur « Personnes âgées », un plan d'actions pour les métiers du grand âge et de l'autonomie est engagé depuis 2019. Il priorise :

- L'amélioration des conditions de travail (programme coordonné entre branche AT-MP et ARS, formation à la prévention des TMS...)
- L'innovation organisationnelle, managériale et technique (fonction de "gestionnaire de cas", formation des cadres dirigeants et des cadres de proximité ...)

Sur le secteur du handicap, l'enjeu d'évolution de l'offre vers des réponses inclusives engendre de profondes mutations organisationnelles. La conduite du changement doit être couplée d'une démarche QVT.

Ces orientations font partie intégrante du **projet régional de santé (PRS)** de l'ARS Normandie et du **CPOM Etat-ARS 2019-2023**.

➤ **Accompagnement Collectif Innovant et Apprenant (ACIA)**

Dans la continuité de la démarche engagée depuis 2018 en lien avec les Agences régionales pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), un kit méthodologique opérationnel QVT en ESMS a été produit et a été diffusé au 2^{ème} semestre 2021 pour outiller les établissements et services souhaitant se lancer dans une démarche de QVT.

➤ **Appui ARS aux démarches Qualité de Vie au Travail**

Pour 2021 au niveau national, 13 M€ de financements complémentaires ont été réservés (9M€ pour le secteur personnes âgées et 4 M€ sur le secteur personnes handicapées), à titre non reconductible, ainsi que 4 M€ sur le Fonds d'intervention régional.

- Accompagnement à une démarche QVT portant dans le cadre de l'appel à projet 2021 sur :
 - o la préparation de la démarche QVT (Formation des managers et référents QVT, accompagnement dans le cadrage de la démarche, sensibilisation des équipes...).
 - o le diagnostic et la construction d'un plan d'actions (audit précisant les modalités de continuité des actions à mettre en place après la fin de la prestation, analyses des situations de travail, analyses des pratiques professionnelles, accompagnement dans la concertation avec les équipes pour co-construire la priorisation des actions...).

- le déploiement des plans d'actions QVT et leur évaluation (mise en place des actions issues d'une méthodologie type « Acia QVT » de l'ARACT, d'une prestation antérieure ou d'une démarche interne à l'EMS).
- la mise en œuvre de modalités d'organisations et de fonctionnement innovantes en faveur de l'attractivité des métiers notamment à travers la mutualisation inter-établissement, les plateformes de services...

- Financement de matériel de prévention des troubles musculo-squelettiques

En 2021, le lancement du plan d'investissement du Ségur avec son volet « investissements du quotidien » pour les EHPAD permet de contribuer à l'achat de nouveaux équipements/petits matériels et à la réalisation de petites opérations de travaux. L'objectif est d'apporter des améliorations concrètes et rapides au bénéfice des professionnels et des résidents.

Pour les ESMS du secteur handicap, un dispositif en partenariat avec la CARSAT est ouvert afin de soutenir les investissements qu'ils réalisent en la matière.

- Expérimentation d'un préventeur mutualisé

En janvier 2021, l'ARS Normandie a lancé l'expérimentation de la mutualisation d'un préventeur entre 7 EHPAD sur l'agglomération rouennaise. Le projet se tiendra sur 2 années et fait le sujet d'une évaluation par l'ARACT.

Les missions du préventeur s'articulent autour du **diagnostic** (organisation et animation, en lien avec les directions, de la démarche de prévention des risques professionnels au sein des EHPAD), **de la gestion de projet** (élaboration et animation des projets de prévention des risques professionnels des établissements en impliquant le référent prévention de l'établissement et l'ensemble du personnel) et de la **mise en œuvre du projet de prévention** de chaque établissement.

3.3) MESURES EN FAVEUR D'UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE DANS LA CONTINUITÉ DE LA DÉMARCHE « UNE RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS » - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les orientations stratégiques fixées par le Président de la République lors de la conférence nationale du handicap du 11 février 2020 sont mises en œuvre afin d'accélérer la transformation de l'offre vers une société inclusive dans la continuité de la démarche « réponse accompagnée pour tous », de la stratégie quinquennale de la transformation de l'offre médico-sociale, de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement et de la stratégie de la prévention et de la protection de l'enfance.

L'instruction ministérielle 2021 adressée aux ARS préconise d'utiliser les mesures nouvelles pour :

- Renforcer des modalités diversifiées et personnalisées d'accompagnement (domicile, établissement, milieu ordinaire, « hors les murs », accueil temporaire),
- Développer des solutions de recours (dont communauté 360), qu'il s'agisse de besoins de répit, de difficultés majeures d'enfants handicapés accompagnés par les équipes de la protection de l'enfance ou encore de risques de rupture d'accompagnement.

3.3.1 – La priorité renforcée au soutien à l'école inclusive pour les enfants en situation de handicap

Le Gouvernement a engagé la mise en place du « service public de l'école inclusive » avec la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance. Une action, identifiée parmi les réformes prioritaires du gouvernement, vise à offrir une scolarisation inclusive et adaptée à tous les enfants en situation de handicap.

Dans le fil de l'engagement du Président de la République, lors de la conférence nationale du handicap du 11 février 2020, de ne laisser aucun élève en situation de handicap sans solution de scolarisation, l'instruction N° DGCS/SD3B/CNSA/2021/98 du 5 mai 2021 invite, en vue de la rentrée 2021, à l'approfondissement des coopérations nouées entre les établissements scolaires et les établissements et services médico-sociaux, au développement des solutions de scolarisation des élèves en situation de handicap et à la construction de solutions d'accompagnement des enfants en attente de scolarisation, d'appui des professionnels des établissements scolaires et de répit des proches aidants.

A partir de la rentrée scolaire 2021, la poursuite du déploiement des équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap et plus largement la montée en charge de la fonction ressource d'appui à la scolarisation des établissements et services médico-sociaux auprès des établissements scolaires constituent des enjeux forts. Des dispositifs dédiés auprès des élèves porteurs de TSA sont également déployés à la rentrée 2021 (au niveau régional : 1 équipe mobile auprès d'élèves avec TSA du second degré (ULIS) par département, 3 UEMA, 1 UEEA et 1 dispositif d'autorégulation. cf supra).

Cette organisation est présentée lors des comités départementaux de suivi de l'école inclusive pilotés par l'ARS et l'Education Nationale, réunis deux fois par an, et associant l'ensemble des partenaires.

Poursuite du déploiement des équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) et de la fonction ressource des ESMS d'appui à la scolarisation

Cette première mesure découle de la concertation relative à l'école inclusive menée par le ministère de l'Education Nationale et le secrétariat d'Etat en charge des personnes en situation de handicap. L'ambition est de déployer une mission de conseil auprès des établissements scolaires, des parents et des MDPH, pour accompagner la scolarisation des enfants en situation de handicap grâce à l'appui d'équipes mobiles d'appui qui sont rattachées à un ESMS.

Des ressources complémentaires à hauteur de 20,4 M€ sont allouées en 2021 pour le déploiement en année pleine de ce dispositif. Pour la Normandie, ce financement (1 M€) permettra de poursuivre le déploiement des EMAS au sein des différents territoires en complément des 3 équipes déployées depuis fin 2019, et des 11 équipes déployées à la rentrée 2021 (dont une dans l'Eure par redéploiement). Ces équipes visent donc en particulier, sur un territoire ciblé, à appuyer, de la maternelle au lycée, la communauté éducative en difficulté avec des élèves prioritairement en situation de handicap mais aussi des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment dans une phase d'évaluation des besoins.

Ces EMAS contribuent à soutenir les professionnels de l'Education Nationale en complément des actions menées par les ESMS sur leur territoire au titre de leur mission ressource mais aussi de celles menées par leurs unités d'enseignement externalisées dans les établissements scolaires d'implantation voire en proximité, et celles des différents dispositifs existants auprès des élèves porteurs de TSA. Ces interventions (information, contribution à la formation, appui aux enseignants...) sont développées en deuxième ligne selon le principe de subsidiarité après intervention des acteurs de l'Education nationale sollicités en première intention (Pôle ressource de circonscription, PIAL ...) Un protocole régional explicitant cette fonction ressource a été diffusé auprès des ESMS et des partenaires en 2021. Des ateliers d'échanges autour de cette mission ont été organisés au niveau départemental ou inter-départemental avec l'ensemble des ESMS et des représentants de l'Education Nationale, par le cabinet ENEIS en charge de la démarche régionale « pour une école accessible ».

Développement de l'offre en SESSAD dans la perspective de préparation de la rentrée scolaire 2021/2022

En complément des crédits susvisés, 28 M€ sont délégués au niveau national pour développer l'offre de SESSAD, en cohérence avec les orientations attachées à la préparation de la rentrée scolaire 2021-2022. Pour la Normandie, l'enveloppe allouée de 961 302 € est fléchée vers le renfort de l'offre de SESSAD ou d'IME mode parcours.

Ces places, complémentaires à celles déployées au niveau régional en 2020, visent à améliorer le maillage du territoire, notamment certaines zones dépourvues, et contribuent à augmenter l'offre des services qui présentent des listes d'attente. Un cahier des charges régional diffusé en 2021 vient préciser certaines missions et attentes notamment la gradation des missions entre SESSAD généralistes et spécialistes TSA, ainsi que des préconisations en terme d'activité (file active), durée d'accompagnement des services spécialisés..., ou encore la « fonction ressource » des SESSAD auprès des établissements scolaires et d'accueil des enfants de leur territoire.

3.3.2 – Le déploiement des communautés 360

Au cœur de la crise sanitaire en 2020, les « communautés 360 COVID » ont été lancées en avance de phase, afin de mobiliser des réponses d'accompagnement et de répit pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants face aux confinements et dé-confinements successifs. L'ARS Normandie a souhaité organiser une réponse rapidement en s'appuyant sur les PCPE et les plateformes de répit pour mobiliser des réponses réactives, tout en faisant appel aux autres ESMS ou autres partenaires afin de mettre en œuvre parfois des accompagnements plus contenant. C'est ainsi que des réponses dérogatoires en libéral ont pu être mobilisées, que des séjours de vacances et de répit ont été assurés, ou que des ESMS ont organisé, via la communauté, des solutions d'accompagnement temporaires pendant le confinement.

Parallèlement au fonctionnement de ce dispositif « COVID360 », ont été lancées les réflexions avec les CD et les MDPH en vue de la mise en place des communautés 360 de manière pérenne. L'ambition est de responsabiliser dans ces dernières, l'ensemble des acteurs de l'accompagnement en coordonnant et co-construisant des réponses d'accompagnement entre les partenaires, du milieu spécialisé comme du milieu ordinaire.

L'objectif en premier lieu est, dans la poursuite de la « réponse accompagnée pour tous », d'améliorer la réponse aux situations individuelles, notamment celles en liste d'attente, sans solutions, qui nécessitent l'appui au milieu ordinaire, etc., ceci dans une logique de responsabilité populationnelle des acteurs. Cela requiert une évolution des pratiques dans les établissements et services : harmonisation des modalités d'admission, gestion conjointe des listes d'attente, co-construction de réponses anticipées à l'entrée et à la sortie des ESMS...

La communauté 360 doit notamment permettre la mise en place de staffs territoriaux autour des situations individuelles en risque de rupture, en amont de l'éventuelle mobilisation d'un plan d'accompagnement global par la MDPH. Egalement, elle peut s'organiser autour de coordonnateurs de parcours ou gestionnaires de cas transversaux aux établissements qui constituent la communauté.

En outre, l'organisation en communautés 360 doit permettre d'améliorer le pilotage de la transformation de l'offre : en ce sens, il est nécessaire de penser les communautés dans le cadre d'une gouvernance partagée associant l'ensemble des partenaires et, le cas échéant, en déclinaison de la gouvernance institutionnelle des parcours de vie des personnes en situation de handicap qui est sur certains départements en place ou prévue (dans la Manche et dans l'Eure des protocoles ont été signés en ce sens entre le CD, le Préfet, l'ARS et l'Education nationale).

Par ailleurs, des travaux ont été menés par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) entre avril et juillet 2021, en perspective d'un cadrage national de la démarche. Sur la base de ce cadre, l'ARS, en lien avec les CD et les MDPH, lancera les travaux pour déployer les communautés 360.

D'un point de vue financier, l'enveloppe attribuée en 2020 est renforcée en 2021 à hauteur de 5 M pour soutenir la structuration des communautés 360. Pour la Normandie, cette enveloppe s'élève à 245 K€.

5 M€ de crédits nationaux dont 201 K€ pour la région Normandie sont également délégués pour soutenir le déploiement d'assistants à projet et parcours de vie qui ont pour mission de :

- S'adresser à toutes les personnes avec handicap(s) et leurs proches aidants, à toutes les étapes du projet de vie, quelles que soient leurs demandes, leurs besoins, leurs handicap(s) et les difficultés rencontrées ;
- Adopter un positionnement décentré par rapport au secteur médico-social. Il n'assure pas d'accompagnement socio-éducatif ou médico-social direct. Il agit en plaidoyer, coaching et renforcement des compétences de la personne ;
- Permettre aux personnes, familles, accompagnants, de mobiliser toutes formes de ressources, de droit commun et médico-sociales dans un système équitable de coopération ;
- Se placer aux côtés de la personne et favoriser son lien avec l'ensemble des autres acteurs, du droit commun ou du médicosocial.

En appui du déploiement du projet Communautés « 360 », un renforcement des moyens est accordé pour répondre aux situations complexes et créer des dynamiques de solutions partenariales

25 M€ de crédits nationaux pour accompagner les recherches de solutions afin de favoriser la résolution des situations critiques : notamment au travers de la mise en œuvre de solutions adaptées visant à répondre à la problématique des comportements-problèmes en référence aux recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS).

Pour la Normandie, ces financements correspondent à une enveloppe de 570 K€.

3.3.3 – Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020/2022

La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020 / 2022 portée par Adrien TAQUET, Secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance, concrétise la concertation menée entre avril et juin 2019. Elle fixe 4 engagements :

- Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et des familles
- Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures
- Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits
- Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte.

La mise en place de ces actions repose principalement sur la signature de contrats locaux tripartites entre le Préfet, l'ARS et le Conseil départemental. Des moyens (Fonds d'intervention régional de l'ARS, ONDAM médico-social assurance maladie et programme 304 de l'Etat) sont délégués dans ce cadre pour appuyer la mise en place de chaque objectif.

Le Secrétaire d'Etat a dans ce cadre lancé deux appels à proposition en 2019 puis 2020 auprès des conseils départementaux.

Le département de l'Eure a été retenu dès 2020 pour déployer la démarche, parmi 30 départements. Le contrat a été signé en novembre 2020 et fait l'objet en 2021 de travaux pour déployer l'ensemble des actions prévues. L'enveloppe ONDAM mobilisée dans ce cadre est de 372 589 € (crédits pérennes).

En 2021 ce sont 40 nouveaux départements qui ont été retenus par le Secrétariat d'Etat pour contractualiser avec l'Etat et l'ARS. S'agissant de l'enveloppe ONDAM, 15 M€ sont délégués aux ARS. Ils permettent de développer des dispositifs d'intervention souples, portés par des ESMS, et adaptés aux besoins des enfants et des jeunes qui relèvent simultanément d'un accompagnement au titre du handicap et de l'aide sociale à l'enfance (ASE), dans le respect des compétences de chaque acteur. Ces crédits peuvent également être mobilisés, selon les besoins, sur le quatrième engagement de la Stratégie pour financer ou cofinancer des dispositifs « passerelles » ou d'accompagnement global des jeunes majeurs en situation de handicap qui sortent de l'ASE, dans la mesure où ils relèvent du champ de compétences des ARS.

En Normandie les départements qui s'engagent en 2021 dans la contractualisation sont le Calvados, la Manche et la Seine-Maritime. 1 763 K€ sont fléchés dans l'enveloppe ONDAM en vue de la contractualisation avec ces derniers. A noter également des financements délégués par l'ARS dans le cadre du Fonds d'intervention régional pour les actions relevant de la prévention et de la promotion de la santé et par les Directions Départementales de l'Emploi du Travail et de la Solidarité dans le cadre du programme 304. La répartition des financements notifiée par le national est la suivante :

	ONDAM	P 304	FIR
Calvados	443 224 €	1 818 000 €	465 000 €
Manche	507 664 €	1 024 000 €	315 000 €
Seine-Maritime	811 995 €	3 041 000 €	976 000€

La répartition départementale de l'enveloppe ONDAM a été effectuée par le niveau national selon les critères suivants :

- Nombre d'enfants de 0 à 17 ans accueillis par l'ASE (source : DREES, 2017) (50 % de l'enveloppe) ;
- Indicateur global de besoin estimé spécifiquement sur le champ des enfants en situation de handicap (IGB) (CNSA, 2019) (50 % de l'enveloppe).

Une signature au 30 septembre est visée. Sont notamment prévus dans ce cadre, selon les départements, le renfort de l'offre d'accompagnement 365 en IME, la création d'équipes mobiles médico-sociales intervenant sur les lieux de vie des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance en soutien des équipes de la protection de l'enfance, la création de structures dédiées à l'accueil d'enfants en situation complexe relevant à la fois de l'ASE et du champ du handicap...

3.4) MESURES NOUVELLES PREVUES DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE NATIONALE POUR L'AUTISME AU SEIN DES TROUBLES DU NEURODEVELOPPEMENT

Le plan d'action régional autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022 fixe, en cohérence avec la stratégie nationale, les axes stratégiques et opérationnels de la politique de l'autisme en Normandie. Sont notamment définis comme prioritaires :

- L'organisation du repérage, diagnostic et des interventions précoces au profit des enfants avec autisme,
- L'amélioration du diagnostic et l'adaptation des accompagnements des adultes,
- La formation des professionnels de ville, médico-sociaux et sanitaires en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques,
- Le développement des réponses inclusives.

La stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement a fait l'objet d'une instruction interministérielle N°DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 du 25 février 2019 qui précise les modalités de mise en œuvre et délègue aux ARS une première autorisation d'engagement (AE) d'un montant total de 106,7 M€ pour l'ensemble de la période 2018-2022. Des crédits complémentaires ont été versés dans le cadre de la campagne budgétaire 2020 pour renforcer l'offre de scolarisation à destination des enfants avec TSA, à hauteur de 489 818 €.

L'ARS, en lien avec l'Education nationale, poursuit ainsi notamment le déploiement des dispositifs de scolarisation à destination des enfants avec autisme :

- La création des unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) : une unité en 2020 en Seine Maritime, trois unités en 2021 dans l'Orne, l'Eure et la Seine Maritime, trois unités prévues en 2022 dans le Calvados, la Seine Maritime (sous réserve d'un poste d'enseignant) et l'Eure ;
- La création des unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) : une unité en 2020 dans la Manche et une unité en 2021 dans le Calvados ;
- La création de dispositifs d'autorégulation : un dispositif en 2020 dans l'Eure et un en 2021 dans le Calvados ;
- La création d'équipes mobiles d'appui à la scolarisation des élèves avec TSA en ULIS collèges et lycées en 2021 : une équipe par département.

Les mesures nouvelles supplémentaires allouées en 2021 complètent celles déjà déléguées depuis 2019 :

- **Le déploiement des plateformes de coordination et d'orientation pour les enfants avec TND âgés de 7 à 12 ans**

Lors de la Conférence nationale du handicap du 11 février 2020, le Président de la République annonçait le déploiement du dispositif des plateformes de coordination et d'orientation (PCO) au profit des enfants de 7 à 12 ans. Jusqu'ici les PCO concernaient les enfants de moins de 7 ans avec troubles du neurodéveloppement (TND).

Les PCO ont pour mission de coordonner le parcours de diagnostic et d'interventions précoces des enfants dont on a repéré un TND. L'adressage vers ces plateformes est médical (ville, PMI, Education nationale...). La PCO préconise les bilans, évaluations et interventions nécessaires en lien avec le médecin. Elle oriente vers les partenaires qui les mettront en œuvre.

Pour que le délai de réalisation soit le plus court possible, la PCO peut orienter :

- Vers les structures pluridisciplinaires de 2ème ligne (CAMSP, CMPP, CMP)
- Vers les professionnels libéraux du territoire avec lesquels elle a contractualisé. La PCO rémunère directement les prestations des professionnels non conventionnés (psychomotriciens, psychologues, ergothérapeutes), dans le cadre du « forfait précoce », grâce à une dotation qui lui est versée par la CPAM.

La plateforme de Seine-Maritime a ouvert dès 2019 et s'est étendue en 2020 au département de l'Eure. Les PCO de la Manche, du Calvados et de l'Orne ouvrent en 2021.

L'extension du dispositif aux enfants de 7 à 12 ans permettra de mieux couvrir les publics avec TND, en apportant des réponses à ceux repérés plus tardivement, notamment ceux avec troubles spécifiques du langage et des apprentissages. Le forfait précoce (financement des prestations en libéral) pourra ainsi être mobilisé sur cette tranche d'âge. Le parcours des enfants de 7 à 12 ans est en effet plus tourné vers le milieu ordinaire (scolarisation en milieu ordinaire, accompagnement par des professionnels de ville), ce qui nécessitera une co-construction renforcée du dispositif avec l'Education nationale et les professionnels libéraux.

3 M€ sont délégués aux ARS pour le déploiement des premières PCO pour les enfants âgés de 7 à 12 ans. En Normandie un financement de 184 K€ permet d'étendre l'intervention de la PCO dans les départements de Seine-Maritime et de l'Eure.

➤ **La délégation de crédits non reconductibles**

La démarche de réduction des délais d'attente de diagnostic dans les centres de ressources autisme (CRA) déployée en 2020 est reconduite en 2021. Dans ce cadre, 2 M€ en crédits non reconductibles sur l'ONDAM sont délégués aux ARS. Les crédits alloués à la Normandie à ce titre s'élèvent à 151 K€ au profit des CRA. Ils ont été répartis au regard du nombre de personnes qui restent encore en liste d'attente, soit 57 personnes pour CRA COM et 307 personnes pour CRA NSE en août 2021.

La répartition de l'enveloppe est donc la suivante ::

- 127 319€ pour CRA Normandie Seine Eure,
- 23 638€ pour CRA Calvados, Orne, Manche.

Par ailleurs, le déploiement d'actions de formation dans le champ des TND est prévu. A l'appui des travaux relatifs à la qualité des interventions des CAMSP et CMPP, une enveloppe de 3 M€ de crédits non reconductibles est prévue en 2021 pour la formation des professionnels exerçant dans ces structures, y compris sur les champs des TSLA, TDAH, TDI, et épilepsie. Ces crédits non reconductibles correspondent pour la Normandie à une enveloppe de 168 K€.

3.4) DEPLOIEMENT D'UN CENTRE RESSOURCE A LA VIE INTIME, AFFECTIVE, SEXUELLE ET DE SOUTIEN A LA PARENTALITE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La convention internationale des droits des personnes handicapées prévoit que les Etats membres prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap dans tout ce qui a trait au mariage, à la famille, à la fonction parentale et aux relations personnelles et assurer à ces personnes l'accès à des services de santé qui prennent en compte les sexo-spécificités.

Dans le cadre du Grenelle des violences conjugales lancé le 3 septembre 2019, du comité interministériel du handicap du 3 décembre 2019 et en déclinaison de la stratégie nationale de santé sexuelle 2017/2030 et de la stratégie de soutien à la parentalité « dessine-moi un parent », il est prévu la mise en place dans chaque région métropolitaine et ultra-marine d'un centre ressource « vie intime, affective, sexuelle et de soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap ».

Le dispositif est destiné à accompagner la vie intime et sexuelle ainsi que la parentalité des personnes en situation de handicap, que ce soit au domicile ou en établissements et services médico-sociaux (ESMS), au service de leur autonomie et de leur sécurité.

Le centre ressource a vocation à organiser un réseau d'acteurs de proximité afin que chaque femme et homme en situation de handicap puisse trouver ses réponses, qu'il s'agisse de sa vie intime ou face à des violences subies.

A travers cette organisation, les personnes en situation de handicap seront soutenues dans leur pouvoir d'agir notamment par des échanges avec leurs pairs. Le centre ressources sera aussi au service des aidants familiaux et des professionnels.

Pour faire suite aux annonces du Grenelle des violences conjugales, la mise en place d'un centre ressource vie affective intime et sexuelle des personnes en situation de handicap a été prévue dans chaque région sur la base d'un appel à candidatures. À cet effet, le cahier des charges national a été diffusé par l'instruction DGCS/SD3B/2020/178 du 15 octobre 2020.

En Normandie, un appel à candidature a été lancé au cours du 1^{er} semestre 2021, il bénéficie d'un financement de 55 K€ dont le financement est assuré par le FIR.

3.5) DELEGATION DES FINANCEMENTS DEDIES AU DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNE

Au 30 juin 2020, l'ensemble des départements était couvert par un dispositif d'emploi accompagné (à l'exception de Mayotte) et le nombre de personnes accompagnées était proche de 3 000 personnes.

Dans l'ensemble, les publics accompagnés sont jeunes (46% ont moins de 30 ans), en grande majorité avec des difficultés d'ordre psychique ou mental (89%), ont un très faible niveau de formation et sont éloignés de l'emploi. Le dispositif emploi accompagné montre des résultats positifs puisque 54% des personnes accompagnées ont trouvé un emploi dans les 6 mois.

Pour simplifier et renforcer l'accompagnement des personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi, la stratégie « ensemble, osons l'emploi » a notamment inscrit comme objectif un recours accru à l'emploi accompagné ; les éléments ci-dessus illustrent la montée en charge et une efficacité qui tend à s'affirmer. La conférence nationale du handicap du 11 février 2020 a prévu d'amplifier l'effort pour accroître l'emploi des personnes en situation de handicap, élément déterminant de l'inclusion.

En 2021, 22,4 M€, dont 7,5 M€ au titre du plan de relance, sont prévus pour le financement par le FIR des dispositifs d'emplois accompagnés. L'ensemble a vocation à accompagner le déploiement des dispositifs en mode plateforme ainsi que l'élargissement des prescriptions au service public de l'emploi.

Les choix faits par l'AGEFIPH, la Direction Régionale Economie, Emploi, Travail et Solidarité et l'ARS dès le lancement en 2017 ont, de fait, engagé le développement de ce dispositif en Normandie en mode réseau d'acteurs/plateforme. En effet, la mise en œuvre opérationnelle de l'emploi accompagné en Normandie est animée par LADAPT, l'association d'aide rurale du pays de Bray et l'association le Pré de la bataille. Ces trois structures ont, au fil des années, constitué un partenariat à la demande des financeurs, avec un réseau de structures qui sont implantées sur les bassins d'emploi et qui sont ou non des acteurs médico-sociaux. Ces derniers réalisent les accompagnements « emploi accompagné » à leur côté. Le réseau est aujourd'hui constitué de :

- Dans le 14 : ACSEA, L'ESSOR, FPSR, APAEI Côte fleurie
- Dans le 27 : Handicap et Emploi 27, ADAPEI 27, L'ABRI, Les Papillons blancs de Pont-Audemer, AFTC 27
- Dans le 50 : AAJD, SAISMO 21, Handicap et emploi 50
- Dans le 61 : ADAPEI 61, UGECAM
- Dans le 76 : La ligue havraise, APAJH 76, EPA Helen Keller, EPMS Fécamp, APEI Dieppe, IDEFHI, Association Trisomie 21, Association Pinocchio, ESAT hors les murs LADAPT, Normandie Lorraine, Cap Energie Le Tréport, Mission Locale du Havre

Le budget annuel de fonctionnement de l'emploi accompagné normand atteint dorénavant 1 018 K€ et a vocation à augmenter encore dans les années à venir. Dans ce cadre, les priorités fixées par les financeurs aux trois animateurs cités plus haut sont :

- De prolonger la diversification et le renforcement du réseau des acteurs de l'emploi accompagné,
- De contribuer à une harmonisation des pratiques sur les bassins d'emploi notamment par la production d'outils et méthodes,
- D'accompagner la montée en compétences des job-coach utilisés.
- De veiller à ce que les accompagnements en emploi accompagné mobilisent à la fois des interventions du conseiller en évolution professionnelle (SPE) et du job-coach (emploi accompagné). En effet, l'emploi accompagné vise une coopération droit commun et acteurs spécialisés ;

Sur le plan de l'activité, au 30 juin 2021, 240 personnes étaient accompagnées en Normandie :

- 46 nouvelles entrées sur les seuls six premiers mois de l'année 2021
- Près d'un tiers des accompagnements se font en emploi (module 4) afin de favoriser le maintien en activité professionnelle.

4) Ajustement 2021-2025 de la planification inscrite au PRIAC 2020-2024

4.1) AJUSTEMENTS DE LA PROGRAMMATION CONCERNANT LE PARCOURS DE VIE ET DE SANTE DES PERSONNES AGEES FRAGILES

La programmation des moyens du PRIAC en faveur des personnes âgées connaît des ajustements liés à des reports d'installation et à l'adaptation de la programmation et de l'offre aux besoins.

➤ **Reports d'installation :**

- Manche :
 - Extension de 19 places d'hébergement permanent de l'EHPAD « l'Aubade » de Flamanville reportée de 2020 sur 2021. Par ailleurs, une place d'hébergement temporaire également prévue pour cet établissement en 2022 a été installée en 2021 (ouverture des places en avril)
 - Création d'une PUV EHPAD à Saint Pair sur mer (HT/AJ) reportée de 2022 sur 2024.
- Orne
Extension de 4 places d'accueil de jour de l'EHPAD Athis Sacré-Cœur reportée de 2021 sur 2022

4.2) AJUSTEMENTS DE LA PROGRAMMATION CONCERNANT LE PARCOURS DE VIE ET DE SANTE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Calvados :
 - Création des 4 places de MAS TSA de l'EPSM report de 2021 sur 2025 pour tenir compte des travaux de reconstruction.
 - Création de 8 places de SAMSAH PSY (crédits CNH), 5 places SAMSAH psy et 5 places SAMSAH TSA (crédits sortie de crise sanitaire) reportée de 2021 sur 2022 suite à appel à projet infructueux
 - Communauté 360 : report 2021 sur 2022
- Eure :
 - Dispositifs ASE/MS en lien avec la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance : report de 2020 sur 2021 :
 - accueil de WE et vacances en renfort internat 365 (dispositif ASE),
 - soutien de jeunes par un dispositif dans les différents lieux de vie (ASE) par des services spécialisés (APEER, home Pascal, ADAPEI),
 - soutien de jeunes par un dispositif ITEP dans leur lieu de vie (ASE) (les Nids, OVE, Moissons nouvelles et les Fontaines),
 - Communauté 360 : report de 2021 à 2022.

- Manche :
 - o Interventions précoces reportées de 2020 au 1er janvier 2021,
 - o Création des 17 places de SAMSAH TSA reportée de 2020 sur 2021 (crédits 3ème plan, hors 3ème plan et SNA) – appel à projet lancé au second semestre 2020, ouverture des places au 1er janvier 2021,
 - o Création de 12 places de FAM Poly : opération reportée de 2021 à 2023,
 - o Intervenants pivots report de 2021 à 2022,
 - o Antenne CAMSP sud est Manche : report de 2021 à 2022,
 - o Création de places HP et HT MAS ACAIS report de 2021 à 2022,
 - o Communauté 360 : report de 2021 à 2022.
- Orne :
 - o Intervenant pivot : report de 2021 à 2022
 - o Communauté 360 : report de 2021 à 2022
- Seine-Maritime :
 - o Création d'une unité de 6 places de MAS APEI Dieppe adossée au FAM (report 2020 sur 2021 : ouverture des places en avril)
 - o Communauté 360 : report de 2021 à 2022
- Normandie:
 - o Renfort du PCPE Normandie occidentale : 144 480 € sur crédits issus de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement : report de 2020 à 2021
- **Evolution et diversification de l'offre par transformation et redéploiement de crédits liés à des restructurations :**
 - Calvados
 - o Renfort ESMS TSA 60 K€ prévus en 2021 mobilisés pour renforcer :
 - le financement de la PCO du Calvados pour 20 k€
 - le développement des interventions précoces pour 40 K€.
 - Eure :
 - o 420 K€ ciblés sur répit adultes pour 2022 sont redéployés à hauteur de :
 - 100 K€ vers la définition d'une offre en faveur des enfants
 - 100 K€ vers le renfort de la plateforme de répit handicap
 - 220 K€ ciblés sur du renfort AJ/HT adultes en situation de handicap
 - Normandie :
 - o Constitution d'une enveloppe de 194,5 K€ réservée à l'accompagnement des personnes en situation de polyhandicap sur la Normandie occidentale (14/50/61) Cette enveloppe est constituée de :
 - 144,5 K€ de crédits issus de la Stratégie quinquennale pour l'évolution de l'offre médico-sociale (financements CNH) réservés au renforcement du PCPE dans le PRIAC 2020/2024
 - 50 k€ crédits accompagnement polyhandicap dans l'Orne (2021)
 - o Constitution d'une enveloppe de 385 K€ pour la création d'un PCPE polyhandicap en Normandie orientale. Cette enveloppe est constituée de :
 - 245 K€ crédits accompagnement polyhandicap en Seine-Maritime (2021)
 - 140 K€ crédits accompagnement polyhandicap dans l'Eure (2021)

Annexes relatives à la programmation de l'offre 2021-2025

N°1	Programmation de l'offre en faveur des personnes âgées déclinée sur la durée du PRIAC 2021-2025 sur le territoire de la Normandie (hors PMND) et au titre de la stratégie « agir pour les aidants »
N°2	Programmation de l'offre en faveur des personnes âgées issue du PMND déclinée sur la durée du PRIAC 2021-2025 sur le territoire de la Normandie
N°3	Programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes avec autisme sur la durée du PRIAC 2021-2025 sur le territoire de la Normandie occidentale (crédits issus du troisième plan autisme et redéploiements issus d'autres AE)
N°4	Synthèse des moyens programmés au PRIAC 2021-2025 dans le cadre des crédits délégués au titre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du Neuro-développement – 2019-2022.
N°5	Programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes en situation de handicap rare sur la durée du PRIAC 2021-2025 sur le territoire de la Normandie
N°6	Programmation de l'offre en faveur des adultes en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2021-2025 sur le territoire de la Normandie occidentale (hors crédits issus du troisième plan autisme)
N°7	Synthèse des moyens programmés au PRIAC 2021-2025 dans le cadre des crédits délégués au titre du CNH en Normandie – 2019-2021
N°8, 8bis et 8ter	Synthèse des moyens programmés au PRIAC 2021-2025 en faveur des enfants et adultes en situation de handicap dans le cadre des mesures déléguées lors de la campagne budgétaire 2021 (dont mesures en lien avec le plan 360 et la gestion de la crise sanitaire)
N°9	Programmation de l'offre en faveur des enfants en situation en lien avec l'aide sociale à l'enfance déclinée sur la durée du PRIAC 2021-2025 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance

Tab 1 - Programmation de l'offre en faveur des **personnes âgées** déclinée sur la durée du PRIAC 2021-2025 sur le territoire normand (**hors PMND**) et au titre de la stratégie « **agir pour les aidants** »

				2021		2022		2023		2024		Total			
				Installation/CP		Installation/CP		Installation/CP		Installation/CP					
	C/E	Pl.	montant	Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant				
Répit aidants (offres innovantes)					497748				497748					0	497748
EHPAD					19	142 500 €	0	0 €	28	271 223 €	0	0 €	47	413 723 €	
Calvados					19	142 500 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	19	142 500 €	
EHPAD "L'aubade" - Flamanville			E	19	142 500 €	19	142 500 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	19	142 500 €
Seine-Maritime					0	0 €	0	0 €	28	271 223 €	0	0 €	28	271 223 €	
EHPAD d'Envermeu			E	28	271 223 €	0	0 €	0	0 €	28	271 223 €	0	0 €	28	271 223 €
HEBERGEMENT TEMPORAIRE					13	147 100 €	15	195 000 €	0	0 €	12	128 492 €	40	470 592 €	
Calvados					2	23 600 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	2	23 600 €	
EHPAD CH Lisieux			E	2	23 600 €	2	23 600 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	2	23 600 €
Eure					0	0 €	5	65 000 €	0	0 €	0	0 €	5	65 000 €	
Ehpad de Gisors			E	5	65 000 €	0	0 €	5	65 000 €	0	0 €	0	0 €	5	65 000 €
Manche					7	77 100 €	0	0 €	0	0 €	12	128 492 €	19	205 592 €	
PUV EHPAD Saint-Pair (Carolles)			C	12	128 492 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	12	128 492 €	12	128 492 €
EHPAD de Canisy/Dangy			E	6	69 600 €	6	69 600 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	6	69 600 €
EHPAD "L'aubade" - Flamanville			E	1	7 500 €	1	7 500 €	0	0	0	0	0	0	1	7 500 €
Seine-Maritime					4	46 400 €	10	130 000 €	0	0 €	0	0 €	14	176 400 €	
Trait d'union du Cailly			E	4	46 400 €	4	46 400 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	4	46 400 €
Maia Rouen Rouvray			E	5	65 000 €			5	65 000 €					5	65 000 €
Maia Seine et Mer			E	5	65 000 €	0	0 €	5	65 000 €	0	0 €	0	0 €	5	65 000 €
ACCUEIL DE JOUR					0	0 €	24	271 200 €	0	0 €	6	60 300 €	30	331 500 €	
Calvados					0	0 €	6	67 800 €	0	0 €	0	0 €	6	67 800 €	
AJ Calvados Bessin Pré-Bocage				6	67 800 €	0	0 €	6	67 800 €	0	0 €	0	0 €	6	67 800 €
Manche					0	0 €	6	67 800 €	0	0 €	6	60 300 €	12	128 100 €	
PUV EHPAD Saint-Pair (Carolles)			C	6	60 300 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	6	60 300 €	6	60 300 €
AJ Manche			C	6	67 800 €	0	0 €	6	67 800 €	0	0 €	0	0 €	6	67 800 €
Orne					0	0 €	12	135 600 €	0	0 €	0	0 €	12	135 600 €	
EHPAD Sacré Cœur			E	4	45 200 €	0	0 €	4	45 200 €	0	0 €	0	0 €	4	45 200 €
Territoire MAIA centre Orne			E	2	22 600 €	0	0 €	2	22 600 €	0	0 €	0	0 €	2	22 600 €
AJ Orne				6	67 800 €	0	0 €	6	67 800 €	0	0 €	0	0 €	6	67 800 €
PROJET INNOVANT et OFFRE ALTERNATIVE DE REPIT					0	696 816 €	0	611 790 €	0	0 €	0	0 €	0	1 308 606 €	
Renfort PFR Existantes					461790				461 790 €					0	461 790 €
Calvados					0	0 €	0	150 000 €	0	0 €	0	0 €	0	150 000 €	
Plateforme de répit Villers-Bocage			T		150 000 €	0	0 €	0	150 000 €	0	0 €	0	0 €	0	150 000 €
Eure					0	120 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	120 000 €	
Plateforme de répit territoire du Vexin			C		120 000 €	0	120 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	120 000 €
Orne					0	120 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	120 000 €	
Plateforme de répit centre orne			C		120000 (dont 2 081 € ONDAM)	0	120 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	120 000 €
Manche					0	120 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	120 000 €	
Plateforme de répit sud manche			C		120 000 €	0	120 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	120 000 €
Seine-Maritime					0	336 816 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	336 816 €	
Plateforme de répit Elbeuf / Louviers			C		120 000 €	0	120 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	120 000 €
Dispositif renforcé pour le soutien à domicile (Maromme, NdB, Montville)			E		216 816 €	0	216 816 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	216 816 €
UHR					14	240 881 €							14	240 881 €	
Seine-Maritime					14	240 881 €							14	240 881 €	
UHR Yvetôt			C	14	240 881 €	14	240 881 €						14	240 881 €	
PASA					0	0 €	84	390 000 €	0	0 €	0	0 €	84	390 000 €	
Calvados					0	0 €	14	65 000 €	0	0 €	0	0 €	14	65 000 €	
PASA Pont L'Evêque			C	14	65 000 €	0	0 €	14	65 000 €	0	0 €	0	0 €	14	65 000 €
Eure					0	0 €	28	130 000 €	0	0 €	0	0 €	28	130 000 €	
PASA Verneuil-Sur Avre			C	14	65 000 €	0	0 €	14	65 000 €	0	0 €	0	0 €	14	65 000 €
PASA Pacy sur Eure			C	14	65 000 €	0	0 €	14	65 000 €	0	0 €	0	0 €	14	65 000 €
Manche					0	0 €	28	130 000 €	0	0 €	0	0 €	28	130 000 €	
PASA Barenton			C	14	65 000 €			14	65 000 €			0	0 €	14	65 000 €
PASA St Vaast la Hougue			C	14	65 000 €	0	0 €	14	65 000 €	0	0 €	0	0 €	14	65 000 €
Seine-Maritime					0	0 €	14	65 000 €	0	0 €	0	0 €	14	65 000 €	
PASA Caudebec en Caux			C	14	65 000 €	0	0 €	14	65 000 €	0	0 €	0	0 €	14	65 000 €
TOTAL					46	1 227 297 €	123	1 965 738 €	28	271 223 €	18	188 792 €	215	3 653 050 €	

Tab 2 - Programmation de l'offre en faveur des **personnes âgées** issue du **PMND** déclinée sur la durée du PRIAC 2021-2025 sur le territoire de la **Normandie**

						2024		TOTAL
						Installation/CP		
						C/E	Territoire	
	Hébergement temporaire					8	85 661 €	85 661 €
Normandie Occidentale						8	85 661 €	85 661 €
Manche						8	85 661 €	85 661 €
	PUV EHPAD Saint-Pair	C		8	85 661 €	8	85 661 €	85 661 €
TOTAL NORMANDIE						8	85 661 €	85 661 €

Tab 3 - Programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes avec **autisme** sur la durée du PRIAC 2021-2025 sur le territoire de la **Normandie occidentale** (crédits issus du troisième plan autisme et redéploiements issus d'autres AE)

						2021		2023		TOTAL	
						Installations/CP		Installations/CP			
	Créa/e xt	Défi- cience	Capacité totale	Montant total	Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Montant	
PLAN AUTISME											
	Intervention précoce					72 855 €				72 855 €	
Manche						72 855 €				72 855 €	
	Intervention précoce CAMSP Nord Cotentin PEP	C	autisme		72 855 €		72 855 €			72 855 €	
	Renforcement ESMS					40 000 €				40 000 €	
Calvados						40 000 €				40 000 €	
	SESSAD pays de Bayeux AAJB (renfort plateforme intervention précoce TSA)					40 000 €				40 000 €	
	MAS/FAM						8	493 357 €	8	493 357 €	
Manche							8	493 357 €	8	493 357 €	
	MAS Fondation Bon Sauveur Picauville	E	autisme	7	423 357 €			7	423 357 €	7	423 357 €
					227 643 € AE 2012						
	MAS Fondation Bon Sauveur Picauville HT	E	autisme	1	70 000 €			1	70 000 €	1	70 000 €
	SAMSAH					13 000 €				13 000 €	
Manche						13 000 €				13 000 €	
	SAMSAH LADAPT	C	autisme	8	13 000 €		13 000 €				13 000 €
					126 476 € AE 2012						
TOTAL NORMANDIE OCCIDENTALE						125 855 €	8	493 357 €	8	619 212 €	

Tab 4 -Synthèse des moyens programmés au PRIAC 2021-2025 dans le cadre des crédits délégués au titre de la **stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du Neuro-développement** – 2019-2022.

					2021		2022		2024		Total	
					Installation/CP		Installation/CP		Installation/CP			
	C/E	Déficience	PI.	Montant	Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant
ENFANTS					24	1 455 796 €	23	1 218 952 €			47	2 674 748 €
<i>Calvados</i>					10	527 670 €	7	280 000 €			17	807 670 €
Dispositif d'autorégulation (Lisieux) APAEI Pays d'Auge et Falaise	C	TSA/TND		140 000 €		140 000 €						140 000 €
UEMA	C	TSA	14	560 000 €			7	280 000 €			7	280 000 €
UEEA SESSAD APAEI Caen	C	TSA	10	140 000 €	10	140 000 €					10	140 000 €
Equipe d'appui à la scolarisation en ulis collège et lycée APAEI Caen	C	TSA/TND		100 000 €		100 000 €						100 000 €
Plateforme de coordination et d'orientation (association Gaston Mialaret)	C	TND		167670 € crédits médico-sociaux dont 20 k€, renfort 3ème plan autisme		147 670 €						147 670 €
<i>Eure</i>					7	380 000 €	7	452 779 €			14	832 779 €
UEMA Louviers ADAPEI 27	C	TSA	14	560 000 €	7	280 000 €					7	280 000 €
UEMA Bernay/Pont-Audemer				280 000 €			7	280 000 €			7	280 000 €
Offre enfant		TSA		100 000 €				100 000 €				100 000 €
Equipe d'appui à la scolarisation en ulis collège et lycée APEER Vernon	C	TSA/TND		100 000 €		100 000 €						100 000 €
Plateforme de coordination et d'orientation 7/12 ans 76/27-CAMSP du CHU	E	TND		72 779 €				72 779 €				72 779 €
<i>Manche</i>						178 308 €						178 308 €
Equipe d'appui à la scolarisation en ulis collège et lycée à Cherbourg AAJD	C	TSA/TND		100 000 €		100 000 €						100 000 €
Plateforme de coordination et orientation PEP 50	C	TND				78 308 €						78 308 €
<i>Orne</i>						89 818 €						89 818 €
UEMA	C	TSA	7	280 000 € par redéploiement 2021								
Equipe d'appui à la scolarisation en ulis collège et lycée 0 Alençon UGECAM	C	TSA/TND		100 000 € (dont 10 182 € par redéploiement)		89 818 €						89 818 €
<i>Seine-Maritime</i>					7	280 000 €	9	486 173 €			16	766 173 €
Offre de répit avec hébergement	E	TSA	2	110 000 € dont 5 000 € CB 2020			2	105 000 €			2	105 000 €
Equipe d'appui à la scolarisation en ulis collège et lycée Sésame Autisme Normandie	C	TSA/TND		100 000 €		100 000 €						100 000 €
UEMA IME Chant du Loup IDEFHI	C	TSA	7	280 000 € (dont 100 000 € redéploiement)	7	180 000 €					7	180 000 €
UEMA	C	TSA	7	280 000 €			7	280 000 €			7	280 000 €
Plateforme de coordination et d'orientation 7/12 ans 76/27-CAMSP du CHU	E	TND		111759 (dont 10586 d'ONDAM)				101173				101 173 €
ADULTES					20	882 882 €	31	943 832 €	2	122 860 €	53	1 949 574 €
Renfort PCPE RSVA	E			144 480 €		144 480 €						144 480 €
<i>Calvados</i>						120 000 €	10	178 832 €			10	298 832 €
SAMSAH	C	TSA	10	178 832 €			10	178 832 €			10	178 832 €
Intervenants pivot	C	TSA	2	120 000 €		120 000 €						120 000 €
<i>Eure</i>						50 000 €	14	462 500 €			14	512 500 €
SAMSAH	C	TSA	11	192 500 €			11	192 500 €			11	192 500 €
Renfort PFR	E	TSA		100 000 €		50 000 €		50 000 €				100 000 €
Offre de répit AJ/HT	C	TSA	6	220 000 €			3	220 000 €			3	220 000 €
<i>Manche</i>					9	157 500 €		120 000 €			9	277 500 €
SAMSAH L'ADAPT	C	TSA	9	157 500 €	9	157 500 €					9	157 500 €
Intervenants pivot	C	TSA	2	120 000 €				120 000 €				120 000 €
<i>Orne</i>							7	182 500 €			7	182 500 €
SAMSAH	C	TSA	7	122 500 €			7	122 500 €			7	122 500 €
Intervenant pivot	C	TSA	1	60 000 €				60 000 €				60 000 €
<i>Seine-Maritime</i>					11	410 902 €			2	122 860 €	13	533 762 €
SAMSAH IDEFHI	E	TSA	7	122 500 €	3	51 881 €					3	51 881 €
SAMSAH APAJH	E	TSA	7	122 500 €	3	51 881 €					3	51 881 €
MAS SESAME autisme normandie (AJ)	E	TSA	3	184 280 €	3	184 280 €					3	184 280 €
MAS John Bost (AJ)	E	TSA	2	122 860 €					2	122860	2	122 860 €
MAS APEI Dieppe (AJ)	E	TSA	2	122 860 €	2	122 860 €					2	122 860 €
TOTAL NORMANDIE					44	2 338 678 €	54	2 162 784 €	2	122 860 €	100	4 624 322 €

Tab 5 - Programmation de l'offre en faveur des enfants et adultes en situation de **handicap rare** sur la durée du PRIAC 2021-2025 sur le territoire de la **Normandie**

						2021			
						Installations/CP		TOTAL 2020-2024	
	Crea/ext	Territoire	Défi-cience	Capacité totale	Montant total	Pl.	Montant	Pl.	Montant
NORMANDIE						2	122 515 €	2	122515
	MAS APEI Caen	E	Région		122 515 €	2	122 515 €	2	122 515 €
				7	409 485 € CNH			0	0 €
TOTAL HANDICAP RARE						2	122 515 €	2	122 515 €

Tableau n°6 présentant la programmation de l'offre en faveur des **adultes** en situation de handicap sur la durée du PRIAC 2021-2025 sur le territoire de la **Normandie occidentale** (hors crédits issus du troisième plan autisme)

						2021		2023			
						Installations/CP		Installations/CP		TOTAL	
		Crea/e xt	Défi- cience	Capacité totale	montant total	Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Total
	MAS							7	227 643 €	7	227643
Manche								7	227 643 €	7	227 643 €
	MAS Fondation Bon Sauveur Picauville	E	autisme	7	227 643 €			7	227 643 €	7	227 643 €
					423 357 € 3ème plan autisme						
	FAM et MEDICALISATION FOYER DE VIE							12	300 000 €	12	300 000 €
Manche								12	300 000 €	12	300 000 €
	EAM Coutances	C	poly	12	300 000 €			12	300 000 €	12	300 000 €
	SAMSAH						126 476 €				126 476 €
Manche							126 476 €				126 476 €
	SAMSAH l'ADAPT	C	autisme	8	126 476 €		126 476 €				126 476 €
					13 000 € 3ème plan autisme						
	Total adultes						126 476 €	19	527 643 €	19	654 119 €

Tab 7 - Synthèse des moyens programmés au PRIAC 2021-2025 dans le cadre des crédits délégués au titre du **CNH en Normandie** – 2019-2021

					2021		2022		2023		2024		2025				
					Installation/CP		Installation/CP		Installation/CP		Installation/CP		Installation/CP		Total		
	C/E	Déficience	PI.	Montant	Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant	
MAS et FAM					11	834 177 €		186 000 €	9	639 000 €	8	650 000 €	4	372 000 €	32	2 681 177 €	
Calvados					5	384 177 €							4	372 000 €	9	756 177 €	
	MAS APAEI Caen	E	POLY	7	532 000 €	5	384 177 €								5	384 177 €	
					25308 € sur l'enveloppe ONDAM												
					122 515 € Handicap rare												
	MAS EPSM	E	TSA	4	372 000 €								4	372 000 €	4	372 000 €	
Manche									9	639 000 €					9	639 000 €	
	EAM ACAIS	C	POLY	16	568 000 €				16	568 000 €					16	568 000 €	
	MAS ACAIS	E	POLY	3	213 000 € dont redéploiement 142 000 €				1	71 000 €					1	71 000 €	
Seine-Maritime					6	450 000 €		186 000 €			8	650 000 €			14	1 286 000 €	
	MAS APEI de Dieppe	C	POLY	6	450 000 €	6	450 000 €								6	450 000 €	
	MAS John Bost	E	TSA	8	650 000 €						8	650 000 €			8	650 000 €	
	Renfort FAM le Perrey Ligue Havraise	T	POLY		186 000 €		186 000 €									186 000 €	
OFFRE DE REPIT DONT ACCUEIL DE JOUR ET HEBERGEMENT TEMPORAIRE								120 000 €	1	55 000 €					1	175 000 €	
Calvados								120 000 €								120 000 €	
	CAMES Accueil temporaire 365j	E	Situations complexes	2	120 000 €		120 000 €									120 000 €	
Manche									1	55 000 €					1	55 000 €	
	HT MAS ACAIS	E	POLY	1	55 000 €				1	55 000 €					1	55 000 €	
FONCTIONS RESSOURCES, LOGEMENT INCLUSIF, HANDICAP PSYCHIQUE					12	254 292 €		295 454 €							12	549 746 €	
	Fonction ressource sensoriel	C	sensoriel		70 000 €		70 000 €									70 000 €	
Normandie Occidentale								144 480 €								144 480 €	
	Accompagnement des adultes et enfants avec polyhandicap	C	Poly		194480 € (dont 50 K€ crédits déconfinement)		144 480 €									144 480 €	
Calvados							5	80 974 €							5	80 974 €	
	SAMSAH	E/C	PSY	5	80 974 €		80 974 €								5	80 974 €	
Eure					5	80 955 €									5	80 955 €	
	SAMSAH Papillons Blancs Pont-Audemer	E	PSY	5	80 955 €	5	80 955 €								5	80 955 €	
Manche					4	64 764 €									4	64 764 €	
	SAMSAH Fondation Bon Sauveur	E	PSY	4	64 764 €	4	64 764 €								4	64 764 €	
Orne						60 000 €										60 000 €	
	Logement inclusif/Ugecam adossé SESSAD	E	PSY		60 000 €		60 000 €									60 000 €	
Seine-Maritime					3	48 573 €									3	48 573 €	
	SAMSAH	E	PSY	9	145 719 €	3	48 573 €								3	48 573 €	
TOTAL NORMANDIE					23	1 088 469 €		601 454 €	10	694 000 €	8	650 000 €	4	372 000 €	45	3 405 923 €	

Tab 8 - Synthèse des moyens programmés au PRIAC 2021-2025 en faveur des enfants et adultes en situation de handicap dans le cadre des mesures déléguées lors de la campagne budgétaire 2021 (dont mesures en lien avec le plan 360 et la gestion de la crise sanitaire)

						2021		2022		2023		TOTAL 2021-2025	
						Installations/CP		Installations/CP		Installations/CP			
	Crea/ext	Territoire	Déficience	Capacité totale	Montant total	Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Montant
Renfort Fonction ressource polyhandicap	E				30 000 €		30 000 €					0	30 000 €
stratégie agir pour les aidants					248 090 €				248 090 €			0	248 090 €
Prévention des ruptures de parcours et situations critiques					815 080 €				815 080 €			0	815 080 €
ENFANTS						28	2 432 000 €	22	4 136 396 €	0	0 €	50	6 568 396 €
<i>Calvados</i>						<i>8</i>	<i>386 000 €</i>	<i>0</i>	<i>851 807 €</i>			<i>8</i>	<i>1 237 807 €</i>
SESSAD AAJB pays Bayeux	E		TSA	2	50 000 €	2	50 000 €	0	0 €			2	50 000 €
SESSAD APAEI CAEN	E		TSA	2	50 000 €	2	50 000 €	0	0 €			2	50 000 €
SESSAD APAEI bocage virois			TSA	2	50 000 €	2	50 000 €	0	0 €			2	50 000 €
SESSAD APEI pays d'auge et falaise			TSA	2	50 000 €	2	50 000 €	0	0 €			2	50 000 €
SESSAD de l'APAEI de Vire (extension plateforme d'intervention précoce TSA)			TSA	?	86 000 €	0	86 000 €	0	0 €			0	86 000 €
EMAS APAEI VIRE	C		TTES DEF		100 000 €	0	100 000 €	0	0 €			0	100 000 €
Equipe d'appui à la scolarisation	C		TTES DEF		100 000 €	0		0	100 000 €				
Equipe d'appui à la scolarisation	C		TTES DEF		100 000 €	0		0	100 000 €				
Equipe d'appui à la scolarisation	C		TTES DEF		100 000 €	0		0	100 000 €				
Communauté 360	C		TTES DEF		347 522 €	0		0	347 522 €			0	347 522 €
SESSAD					204 285 €	0		0	204 285 €			0	204 285 €
<i>Eure</i>						<i>2</i>	<i>388 000 €</i>	<i>0</i>	<i>728 369 €</i>			<i>2</i>	<i>1 116 369 €</i>
CMPP Fondation OVE Bernay	E		TSLA		45 000 €	0	45 000 €	0	0 €			0	45 000 €
Equipe Mobile IME Beaumesnil (type EMAS)	E		TTES DEF		100 000 €	0	100 000 €	0	0 €			0	100 000 €
Renfort CAMSP Pont-Audemmer (création UNIDEP)	E		TTES DEF		93 000 €	0	93 000 €	0	0 €			0	93 000 €
SESSAD VERNON APEER	E		TSA	2	50 000 €	2	50 000 €	0	0 €			2	50 000 €
Equipe d'appui à la scolarisation ADAPEI 27 Les Andelys	C		TTES DEF		100 000 €	0	100 000 €	0	0 €			0	100 000 €
Equipe d'appui à la scolarisation	C		TTES DEF		100 000 €	0		0	100 000 €			0	100 000 €
Equipe d'appui à la scolarisation	C		TTES DEF		100 000 €	0		0	100 000 €			0	100 000 €
Communauté 360	C		TTES DEF		310 640 €	0		0	310 640 €			0	310 640 €
SESSAD					217 729 €	0		0	217 729 €			0	217 729 €
<i>Manche</i>						<i>5</i>	<i>470 000 €</i>	<i>9</i>	<i>685 281 €</i>			<i>14</i>	<i>1 155 281 €</i>
Equipe d'appui MS/Scolarisation(EMAS) Secteur Cherbourg Est - SESSAD AAJD	E		TTES DEF		100 000 €	0	100 000 €	0	0 €			0	100 000 €
Renfort Dispositif ITEP AAJD sur nord cotentin	E		TCC		100 000 €	0	100 000 €	0	0 €			0	100 000 €
Equipe d'appui à la scolarisation PEP 50 (Coutances)	C		TTES DEF		100 000 €	0	100 000 €	0	0 €			0	100 000 €
Equipe d'appui à la scolarisation	C		TTES DEF		100 000 €	0		0	100 000 €			0	100 000 €
Hébergement temporaire AAJD Nord cotentin	E		TCC	2	110 000 €	0	0 €	2	110 000 €			2	110 000 €
SESSAD TSA territoire centre manche - AAJD	E		TSA	5	125 000 €	5	125 000 €	0	0 €			5	125 000 €
Antenne CAMSP Sud Est Manche	E		TTES DEF	7	83 000 €	0		7	83 000 €			7	83 000 €
IME dans l'école Jean Itard ACAIS	R				45 000 €	0	45 000 €	0	0 €			0	45 000 €
Communauté 360	C		TTES DEF		257 171 €	0		0	257 171 €			0	257 171 €
SESSAD					135 110 €	0		0	135 110 €			0	135 110 €

Tab 8bis - Synthèse des moyens programmés au PRIAC 2021-2025 en faveur des enfants et adultes en situation de handicap dans le cadre des mesures déléguées lors de la campagne budgétaire 2021 (dont mesures en lien avec le plan 360 et la gestion de la crise sanitaire)

						2021		2022		2023		TOTAL 2021-2025	
						Installations/CP		Installations/CP		Installations/CP			
	Crea/ext	Territoire	Déficience	Capacité totale	Montant total	Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Montant
Orne						0	100 000 €	0	248 845 €			0	348 845 €
Equipe d'appui à la scolarisation ADAPEI 61 (Flers)	C		TTES DEF		100 000 €	0	100 000 €	0	0 €			0	100 000 €
Equipe d'appui à la scolarisation	C		TTES DEF		100 000 €	0		0	100 000 €			0	100 000 €
Communauté 360	C		TTES DEF		148 845 €	0		0	148 845 €			0	148 845 €
Seine-Maritime						13	1 088 000 €	13	1 622 094 €	0	0 €	26	2 710 094 €
Hébergement temporaire	E		TSA	2	110 000 € (dont 105 000 € strat TSA/TND)	0		2	5 000 €	0	0 €	2	5 000 €
Equipe d'appui MS/Scolarisation (EMAS) Secteur Eu SESSAD PEP2S Busine	E		TTES DEF		100 000 €	0	100 000 €	0	0 €			0	100 000 €
Equipe d'appui MS/Scolarisation (EMAS) Secteur Neufchatel-en-Bray APAPSH Gournay-en Bray	E		TTES DEF		100 000 €	0	100 000 €	0	0 €			0	100 000 €
Equipe d'appui à la scolarisation GEST DIM (St Valéry en Caux)	C		TTES DEF		100 000 €	0	100 000 €	0	0 €			0	100 000 €
Equipe d'appui à la scolarisation	C		TTES DEF		100 000 €	0		0	100 000 €			0	100 000 €
Equipe d'appui à la scolarisation	C		TTES DEF		100 000 €	0		0	100 000 €			0	100 000 €
Equipe d'appui à la scolarisation Trisomie 21 et renfort SESSAD	C		TTES DEF		145 000 €	0		0	145 000 €			0	145 000 €
SESSAD TSA le havre	E		TSA	2	50 000 €	0		2	50 000 €			2	50 000 €
Renfort UNIDEP GHH Le Havre	E		TSA		25 000 €	0		0	25 000 €			0	25 000 €
SESSAD TSA ROUEN	E		TSA	5	125 000 €	0		5	125 000 €			5	125 000 €
renfort unidep CHU Rouen	E		TSA		25 000 €	0		0	25 000 €			0	25 000 €
SESSAD GEIST-DIM Cany Barville	E		TTES DEF	2	36 000 €	2	36 000 €	0	0 €			2	36 000 €
SESSAD Ettennemare	E		TTES DEF	2	36 000 €	2	36 000 €	0	0 €			2	36 000 €
SESSAD APAJH Est du territoire de santé de Dieppe (Blangy)	E		TTES DEF	4	72 000 €	4	72 000 €	0	0 €			4	72 000 €
SESSAD Clos Samson Grand Couronne	E		TTES DEF	2	36 000 €	2	36 000 €	0	0 €			2	36 000 €
renfort IME mode parcours H. Keller le Havre	R		TTES DEF		46 000 €	0	46 000 €	0	0 €			0	46 000 €
Renfort offre SESSAD GEIST-DIM Cany-Barville (zone de Fécamp)	E		TTES DEF	4	72 000 €	0		4	72 000 €			4	72 000 €
IME mode dispositif intégré IMS Bolbec	R		TTES DEF	3	45 000 €	3	45 000 €	0	0 €			3	45 000 €
EPNAK création sessad	E			16	redéploiement crédits renfort ESRP (400 000 €)	16	400 000 €	0	0 €			16	400 000 €
EPNAK Offre de répit					redéploiement crédits renfort ESRP (92 000 €)	0	92 000 €	0	0 €			0	92 000 €
renfort IME Max Brière	R		TSA		25 000 €	0	25 000 €	0	0 €			0	25 000 €
Communauté 360	C		TTES DEF		570 916 €	0		0	570 916 €			0	570 916 €
SESSAD					404 178 €	0		0	404 178 €			0	404 178 €

Tab 8 ter - Synthèse des moyens programmés au PRIAC 2021-2025 en faveur des enfants et adultes en situation de handicap dans le cadre des mesures déléguées lors de la campagne budgétaire 2021 (dont mesures en lien avec le plan 360 et la gestion de la crise sanitaire)

						2021		2022		2023		TOTAL 2021-2025	
						Installations/CP		Installations/CP		Installations/CP		TOTAL 2021-2025	
	Crea/ext	Territoire	Déficience	Capacité totale	Montant total	Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Montant
ADULTES						7	116 000 €	33	1 061 802 €	0	60 000 €	40	1 237 802 €
Accompagnement des adultes et enfants avec polyhandicap	C		POLY		194480 € (dont 144 480 € CNH)	0		0	50 000 €			0	50 000 €
PCPE Poly Normandie Orientale	C		POLY		385 002 €			0	385 002 €			0	385 002 €
<i>Calvados</i>						<i>0</i>	<i>0 €</i>	<i>13</i>	<i>263 500 €</i>	<i>0</i>	<i>0 €</i>	<i>13</i>	<i>263 500 €</i>
Hébergement temporaire (MAS dozulé APAEI Côte Fleurie)	E		TTES DEF	1	60 000 €			1	60 000 €	0	0 €	1	60 000 €
SAMSAH	E/C		PSY	5	81 000 €			5	81 000 €	0	0 €	5	81 000 €
SAMSAH	E		TSA	5	87 500 €			5	87 500 €	0	0 €	5	87 500 €
SAMSAH	C		TSA	2	35 000 €			2	35 000 €			2	35 000 €
<i>Eure</i>						<i>7</i>	<i>116 000 €</i>	<i>1</i>	<i>17 500 €</i>	<i>0</i>	<i>0 €</i>	<i>8</i>	<i>133 500 €</i>
SAMSAH l'ADAPT Bernay ?	E		PSY	5	81 000 €	5	81 000 €	0	0 €			5	81 000 €
SAMSAH IDEFHI	E		TSA	2	35 000 €	2	35 000 €	0	0 €			2	35 000 €
SAMSAH ADAPEI	E		TSA	1	17 500 €			1	17 500 €			1	17 500 €
<i>Manche</i>						<i>0</i>	<i>0 €</i>	<i>14</i>	<i>258 300 €</i>	<i>0</i>	<i>60 000 €</i>	<i>14</i>	<i>318 300 €</i>
HT MAS ACAIS	E		TTES DEF		60 000 €			1	0 €		60 000 €	1	60 000 €
HT MAS CH ESTRAN Pontorson	E		TTES DEF		60 000 €			1	60 000 €			1	60 000 €
SAMSAH	E		TTES DEF	9	145 800 €			9	145 800 €			9	145 800 €
SAMSAH l'ADAPT	E		TSA/TND	3	52 500 €			3	52 500 €			3	52 500 €
<i>Ome</i>								<i>5</i>	<i>87 500 €</i>	<i>0</i>	<i>0 €</i>	<i>5</i>	<i>87 500 €</i>
SAMSAH	C		TSA	5	87 500 €			5	87 500 €			5	87 500 €
TOTAL NORMANDIE						35	2 578 000 €	55	6 261 368 €	0	60 000 €	90	8 899 368 €

Tab 9 - Programmation de l'offre en faveur des enfants en situation en lien avec l'aide sociale à l'enfance déclinée sur la durée du PRIAC 2021/2025 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance

					2021		2022			
					Installations/CP		Installations/CP		TOTAL 2021-2025	
	Territoire	Déficience	Capacité totale	Montant total	Pl.	Montant	Pl.	Montant	Pl.	Montant
ENFANTS						652 589 €		1 482 883 €		2 135 472 €
Calvados						0 €		443 224 €	0	443 224 €
	création d'une structure d'accueil spécialisée ASE/handicap			640 000 € (dont 440 000 € CD)				200 000 €		200 000 €
	Equipes mobiles d'appui sur lieux de vie ASE			243 224 € (+ redéploiement moyens ITEP)				243 224 €		243 224 €
Eure						372 589 €		0 €	0	372 589 €
	Accueil de WE et vacances en renfort internat 365 (dispositif ASE)		TTES DEF	297 589 € (dont 240 000 € CD)		57 589 €			0	57 589 €
	soutien aux lieux de vie ASE par les services spécialisés TSA (APEER, home Pascal, ADAPEI)		TND	135 000 €		135 000 €			0	135 000 €
	soutien aux lieux de vie ASE par les ITEP (Les Nids, OVE, Moissons nelles et Les fontaines)		TCC	180 000 €		180 000 €			0	180 000 €
Manche						0 €		507 664 €	0	507 664 €
	Equipes mobiles d'appui sur lieux de vie ASE			495 000 € (dont 247 500 € CD)				247 500 €		247 500 €
	Création places IME 365j par renfort de places internat existantes			260 114 €				260 114 €		260 114 €
Seine-Maritime					7	280 000 €		531 995 €		811 995 €
	Equipes mobiles d'appui aux lieux de vie ASE			260 000 €				260 000 €		260 000 €
	Création places IME 365j par renfort de places internat existantes (IDEFHI)		7	280 000 €	7	280 000 €				280 000 €
	Création d'un accueil collectif spécialisé ASE/handicap		8	684 995 € (dont 413 000 € CD)				271 995 €		271 995 €
TOTAL NORMANDIE					0	652 589 €	0	1 482 883 €	0	2 135 472 €



ARS Normandie

Esplanade Claude Monet
2 place Jean Nouzille
CS 55035
14050 Caen Cedex 4
www.normandie.ars.sante.fr

